



Le 21 mai 2013

Table des matières

1. Introduction : Un Projet de Ville pour fixer le cap	4
2. La participation citoyenne : Rajeunie et en progression	5
3. La participation citoyenne : Les cinq tendances	6
4. Liège en chiffres	8
5. En synthèse : Les défis de Liège	14
6. Projet de Ville 2012-2022 : Les objectifs stratégiques	15
- Réussir la densification de la ville	16
- Favoriser la création d'emplois et d'activités en assurant l'attractivité du territoire et l'accroissement du niveau de formation	16
- Réussir la métropolisation de Liège par un développement territorial harmonisé	16
- Favoriser le vivre ensemble et la qualité de vie pour toutes et tous	16
- Réduire notre empreinte écologique	16
7. Projet de Ville 2012-2022 : Les 12 Projets métropolitains	17
- La réalisation du tram	18
- La création de parkings-relais (P+R) aux entrées de la Ville et de parkings souterrains au centre-ville	18
- L'aménagement de parcs d'activités économiques	19
- La rénovation du Palais des congrès et ses abords	19
- Le développement de Coronmeuse et de la Foire Internationale de Liège (FIL)	20
- La concrétisation de Bavière	20
- La transformation de Droixhe	21
- Le nouveau quartier des Guillemins	21
- La réalisation du Centre International d'Art et de Culture (CIAC)	22
- La nouvelle bibliothèque des Chiroux	22
- Le développement d'un pôle de service public communal	22
- La valorisation du cœur historique de la Ville	23

8. Projet de Ville 2012-2022 : Les actions prioritaires.....	24
- Action prioritaire 1 : Lutter contre les incivilités	25
- Action prioritaire 2 : Mieux se déplacer	30
- Action prioritaire 3 : Revoir la politique globale de stationnement	36
- Action prioritaire 4 : Investir dans la propreté	39
- Action prioritaire 5 : Développer les espaces verts, les espaces de convivialité et les infrastructures sportives et culturelles dans les quartiers	42
- Action prioritaire 6 : Réduire les consommations d'énergie	49
- Action prioritaire 7 : Faire participer tous les citoyens et développer la citoyenneté	53
- Action prioritaire 8 : Connecter Liège pour mieux communiquer	60
- Action prioritaire 9 : Investir en faveur de la formation et de l'emploi	65
- Action prioritaire 10 : Favoriser l'accès de toutes et tous au logement	68
- Action prioritaire 11 : Investir dans l'école et pour les jeunes	72
- Action prioritaire 12 : Animer et embellir la ville	78
- Action prioritaire 13 : Promouvoir Liège à l'international	84
- Action prioritaire 14 : Permettre à chacun de vivre dans la dignité	89
- Action prioritaire 15 : Mettre en œuvre le plan global et intégré en matière de toxicomanie	95

1. Introduction : Un Projet de Ville pour fixer le cap

La Ville de Liège a élaboré pour la première fois son Projet de Ville en 2003 et l'a actualisé en 2007.

Le Projet de Ville, c'est d'abord un contenu : des grands objectifs stratégiques sont déterminés, des actions prioritaires sont adoptées, des investissements sont projetés. Au service d'une vision du développement de la ville et de l'épanouissement de ses habitants-es. C'est pour cela que c'est un plan stratégique.

Le Projet de Ville, c'est aussi une méthode : l'impulsion émane des autorités politiques et administratives mais l'élaboration du Projet de Ville est participative.

Participation des forces vives et des acteurs engagés via l'organisation de tables rondes, participation des citoyennes et des citoyens qui sont appelé-e-s à émettre leurs priorités.

Après la mise en place du nouveau Conseil communal issu des dernières élections, il a semblé indispensable au Collège communal de reprendre l'avis des Liégeoises et des Liégeois sur la manière dont ils veulent voir leur ville évoluer dans les années à venir.

La participation a connu une nette hausse, ce qui donne d'autant plus de poids aux opinions exprimées.

Le Projet de Ville 2012-2022, vous l'aurez compris, c'est le cap que la Ville se fixe et ce sont les moyens prioritaires qu'elle compte mettre en œuvre pour l'atteindre.

Le Projet de Ville, c'est aussi une ambition. L'ambition d'améliorer les conditions de vie des Liégeoises et des Liégeois dans les dix ans à venir, en faisant de Liège une Métropole européenne de référence.

Cette ambition ne pourra voir le jour que si chacune et chacun se mobilise en vue de sa réalisation.

Le Projet de Ville est donc aussi une invitation à ce que chaque liégeoise et liégeois devienne acteur-trice de l'avenir de la Cité.

Le Collège communal de la Ville de Liège

2. La participation citoyenne: rajeunie et en progression

Pour la troisième fois depuis 2003, la population liégeoise a été invitée à exprimer ses choix dans le cadre de l'élaboration de son Projet de Ville, le plan stratégique de développement de la Cité.

L'objectif était de déterminer la politique communale à l'horizon 2022 en tenant compte des priorités des Liégeois et des Liégeoises mais également de tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir de Liège.

Une brochure énonçant 12 thèmes, 114 propositions et de grands projets métropolitains a été éditée et distribuée à plus de 112.000 exemplaires pour permettre à toutes et tous de se prononcer. Une page web était également disponible sur le site www.liege.be.

Après une période de consultation d'une durée d'un mois s'étendant du 7 mars au 7 avril 2013, le nombre de formulaires reçus s'élève à 5.749, soit une progression de 33% par rapport à la participation observée lors de la consultation de 2007 (4.317 participants). On comptabilise 2593 formulaires « papier » (45,1%) et 3156 formulaires électroniques (54,9%) ce qui représente une inversion claire de la tendance observée en 2007 (62,2% de formulaires « papier » et 37,8% de formulaires électroniques).

On constate un taux de participation des femmes de 49,7% et des hommes de 50,3% et une proportion importante de Liégeois-es (77,7%) par rapport au taux de répondants non-Liégeois(es) (22,3%).

La moyenne d'âge des participants se situe à 44 ans. Elle est inférieure à celles constatées en 2007 (49 ans) et en 2003 (54 ans).

De manière générale, on dénombre 1609 personnes (25,40%) de moins de 30 ans, 1870 (29,55%) entre 30 et 49 ans, 1706 (26,89%) entre 50 et 69 ans et 562 répondants (8,92%) de 70 ans et plus.

3. La participation citoyenne : Les cinq tendances

A la lecture des résultats de la consultation, cinq tendances lourdes se dégagent, que l'on considère les actions plébiscitées ou les commentaires ouverts.

On retrouve également ces tendances de manière transversale, au travers des rubriques proposées à la consultation.

1. **Le souhait de lutter contre les incivilités** : autant en matière de prévention, qu'en matière de constats et de poursuites, une intensification de la lutte contre les incivilités est demandée. Pour nombre de répondants, l'atteinte au cadre de vie que constitue une incivilité contamine nombre d'autres aspects du vivre-ensemble urbain. Les incivilités recouvrent autant des atteintes directes à l'environnement et aux personnes (tags, déjections canines, vandalisme, insultes...) que des domaines plus éloignés tels que les atteintes à l'habitat (lutte contre l'insalubrité des logements) ou la sécurité routière.
2. **La demande d'espaces verts** : la demande pour des espaces verts est importante, mais autant pour ce qu'ils sont que pour ce qu'ils représentent ou les opportunités qu'ils créent. Les espaces sont souhaités en soi, mais également comme lieu favorisant le lien social, comme traits d'union accessibles aux usagers de la mobilité douce, comme espaces de créativité et d'activités de quartier. La sécurisation et une intensification de l'entretien des espaces verts sont également appelées de leurs vœux. Enfin, les espaces verts comme hôtes d'infrastructures destinées à la jeunesse (jeunes enfants comme adolescents), participent à améliorer la qualité de vie en ville.
3. **La volonté de promouvoir Liège à l'international** : si les questions domestiques demeurent, la demande pour que les efforts se portent également sur la promotion de Liège est importante. La dynamique lancée à l'occasion de la candidature de Liège à l'organisation de l'Exposition internationale 2017 doit être perpétuée, selon les répondants. Que cela soit via l'image de marque à promouvoir, les événements à organiser, la valorisation des acteurs culturels à l'étranger,... Une véritable lame de fond s'exprime en faveur de cette promotion internationale de Liège et de cette nécessité de nous rendre attractifs.
4. **La nécessaire prise en compte de la dimension « quartiers »** : L'hyper-centre recueille nombre de suffrages et de commentaires positifs pour les efforts réalisés en matière d'attractivité, propreté, sécurité, etc. Parallèlement, les habitants plaident pour une répartition homogène des efforts et des services accessibles sur tout le territoire de la Ville.

5. **La priorité à la mobilité douce** : Les répondants manifestent une grande disponibilité à adopter des modes de transports doux et des nouveaux comportements en matière de mobilité pourvu que ceux-ci soient efficaces et sécurisants. A contrario, la mention du trafic automobile urbain est souvent perçue comme source de stress, de nuisances en termes de parkings ou de vitesse des véhicules. Le tram est l'investissement auquel les répondants ont porté le plus d'intérêt.

4. Liège en chiffres

Le détail des informations statistiques est disponible dans le tableau de bord de la Ville sur www.liege.be/tableaubord

1. Liège augmente sa population

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de domiciliés	188.567	190.048	190.817	192.711	193.948	194.962	195.414

**195.414
habitants**

Après deux décennies d'érosion de sa population, Liège connaît depuis plusieurs années une augmentation continue de sa population. Dans quelques années, le nombre d'habitants dépassera à nouveau le cap symbolique des 200.000.

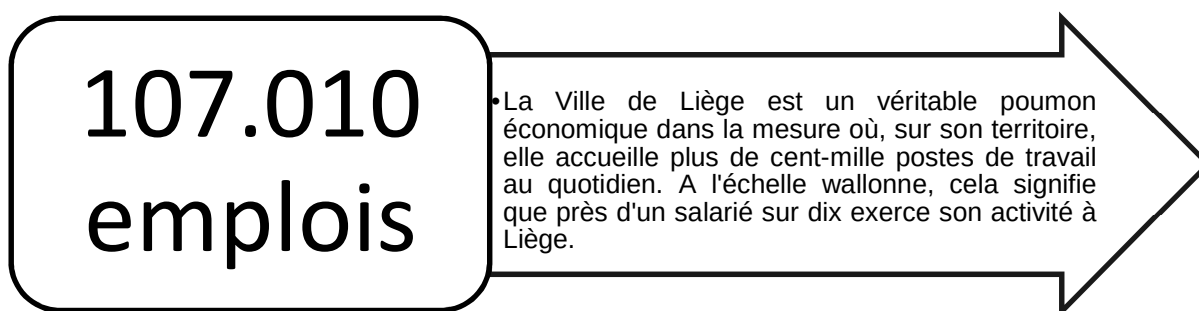
2. Liège est une ville multiculturelle

**Plus de 160
nationalités**

La population liégeoise est composée de plus de 160 nationalités. Cette réalité vécue au quotidien fait de Liège une ville multiculturelle.

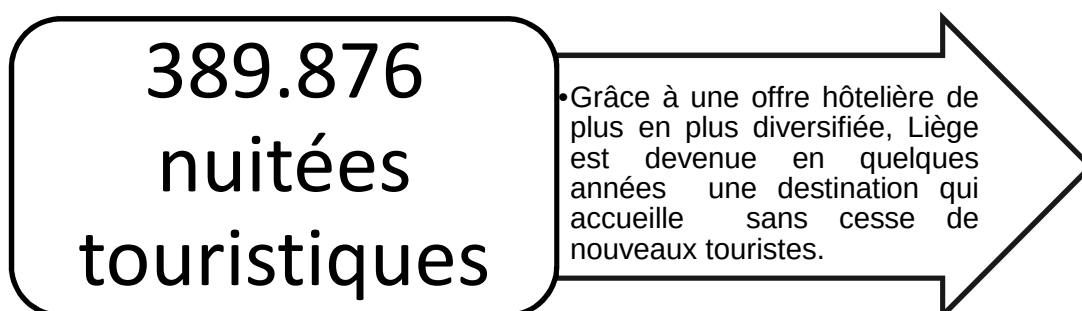
3. Liège constate une augmentation du nombre d'emplois sur son territoire

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre total d'emplois salariés et indépendants exercés sur le territoire de la Ville de Liège	104.845	106.260	106.446	107.041	103.989	107.010



4. Liège est la première destination touristique de Wallonie

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de nuitées d'hôtels et autres types d'hébergement	383.885	402.363	369.825	352.689	389.876



5. Liège enregistre une augmentation constante du nombre d'élèves et d'étudiants

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'étudiants/élèves fréquentant l'enseignement, tous réseaux (y compris l'Université de Liège), sur le territoire communal *	89.634	90.510	93.667	94.405	95.833

*La comptabilisation du nombre d'étudiants en promotion sociale a été modifiée depuis 2007

**95.833
étudiants et
élèves**

• Près de cent-mille écoliers, élèves ou étudiants fréquentent un établissement scolaire situé sur le territoire de la Ville de Liège, faisant de celle-ci un véritable pôle d'enseignement et un lieu façonné par cette présence significative.

6. Liège comptabilise de plus en plus d'utilisateurs des transports en commun

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre moyen de déplacements d'utilisateurs TEC par jour sur le réseau urbain liégeois	216.000	224.000	246.000	263.000	280.000	291.000

**291.000
usagers des
TEC par jour**

• Par l'augmentation de la population, du nombre d'étudiants et des activités de tous types, les transports en commun (TEC) sont chaque année sans cesse plus utilisés. La mise en oeuvre prochaine du tram viendra à point nommé pour éviter la saturation inéluctable du réseau.

7. Liège parmi les populations les moins motorisées

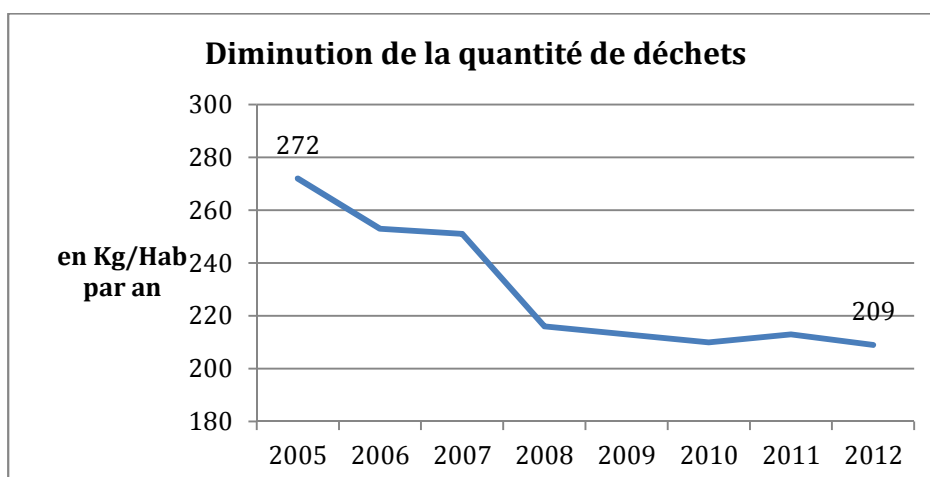
Taux de motorisation à Liège en 2007 :

- 38 voitures / 100 habitants
- Soit la 14^e commune la moins motorisée de Belgique
- Taux semblable à Anvers, Louvain, Etterbeek...
- Evolution ? Idem qu'en 2004 (38,4 / 100 pers.)
- En-dessous de la moyenne wallonne : 43 / 100 pers.

**38 véhicules /
100 habitants**

• Grâce à la proximité de nombreux services et fonctions sur son territoire, Liège compte parmi les villes belges qui compte le plus d'adeptes des transports en commun et des modes de transport doux.

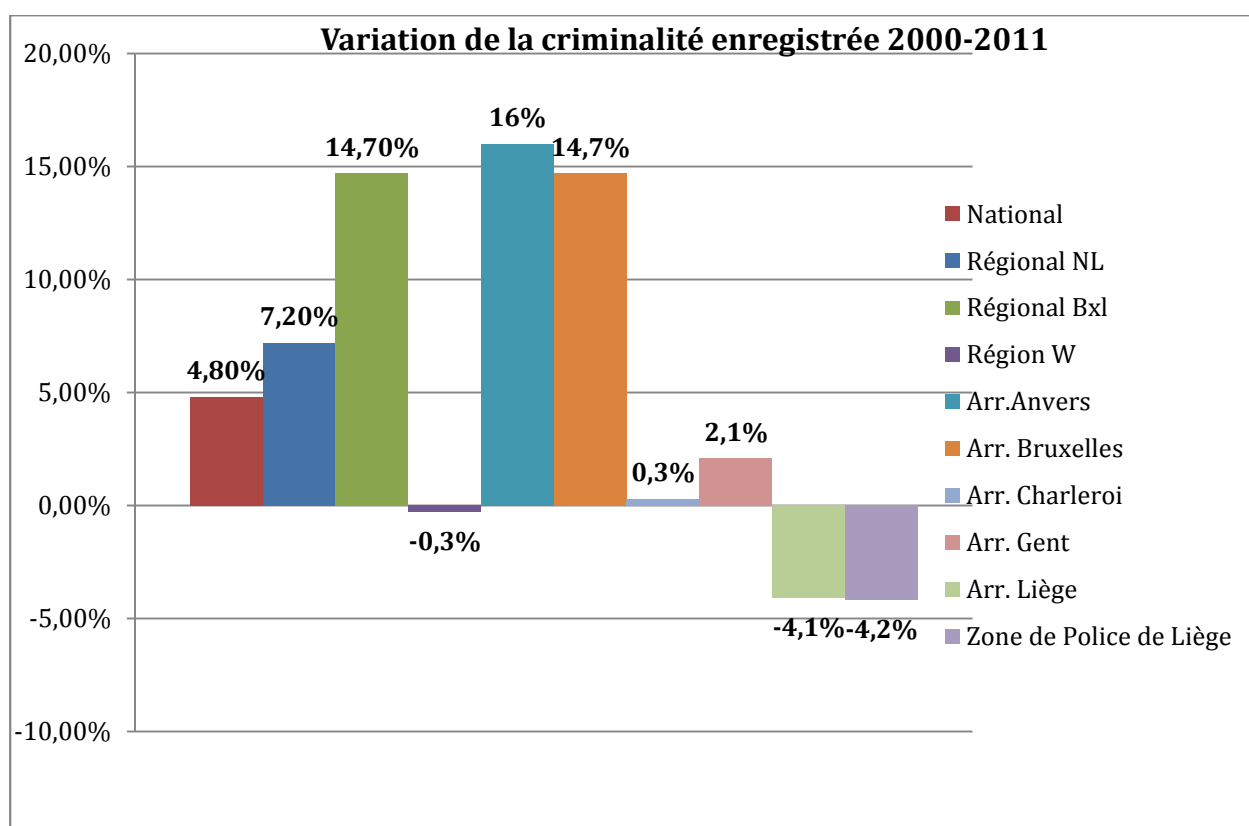
8. Liège voit la quantité de déchets par habitant diminuer



**209 kg
par an**

• En quelques années, les pouvoirs publics et les habitants ont adopté les comportements adéquats en matière de tri des déchets. Ils contribuent de la sorte à réduire la part de déchets non-recyclés et oeuvrent au quotidien au développement durable.

9. Liège enregistre la baisse de la criminalité la plus forte des grands centres urbains du pays



-4,2% de criminalité

• Depuis une dizaine d'années, le nombre de faits criminels enregistrés diminue.

10. Liège voit le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration amorcer une diminution, tout en restant important

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration (CPAS)	6.575	6.636	6.795	7.324	7.095	6.839

6.839 bénéficiaires du revenu d'intégration (CPAS)

• Comme les autres grands centres urbains, Liège compte un nombre important de bénéficiaires du revenu d'intégration.

11. Liège enregistre un taux de chômage qui se maintient à un niveau élevé

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de chômage (%)	26,1	25,2	26,5	26,0	25,8	26,4

**26,4% de
chômage**

• Le taux de chômage des liégeoises et des liégeois demeure important. Sa réduction constitue un défi collectif auquel nous devons chacun nous atteler.

5. En synthèse : Les défis de Liège



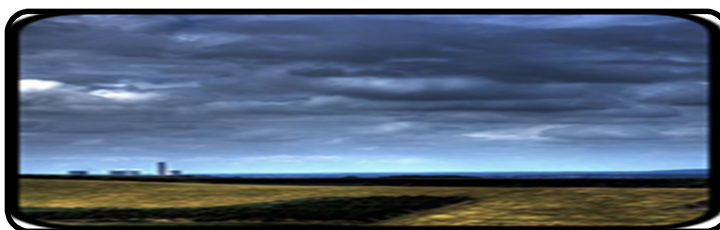
Le défi de la croissance démographique

Le défi de la qualité de vie et du vivre ensemble



Le défi socio-économique

Le défi climatique



Le défi de l'internationalisation

6. Projet de Ville 2012 – 2022 : Les objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques traduisent une vision de la Ville.

Ils sont donc l'expression d'un futur réaliste et souhaité pour les habitants et les usagers puisqu'ils définissent ce vers quoi il est proposé de tendre pour rencontrer les défis qui se présentent à Liège.

Cette vision n'est pas théorique : elle est le reflet de la volonté politique et de la participation citoyenne. Toute politique, toute action ou tout projet développé par la Ville devra démontrer, pour être mis en œuvre, qu'il rencontre au moins un des cinq objectifs stratégiques proposés.

Ces objectifs stratégiques feront l'objet d'une évaluation à partir, notamment, des indicateurs contenus dans le tableau de bord stratégique.

Ces 5 objectifs stratégiques sont les suivants :



Réussir la densification de la ville



Favoriser la création d'emplois et d'activités en assurant l'attractivité du territoire et l'accroissement du niveau de formation



Réussir la métropolisation de Liège par un développement territorial harmonisé



Favoriser le vivre ensemble et la qualité de vie pour toutes et tous



Réduire notre empreinte écologique

7. Projet de Ville 2012 – 2022 : Les 12 Projets métropolitains

Les Projets métropolitains sont des investissements d'ampleur projetés sur le territoire communal liégeois qui répondent à quatre caractéristiques:

- ils sont conséquents de par les moyens qu'ils mobilisent;
- ils sont structurants dans la mesure où leur réalisation va modifier les comportements, symboliser un renouveau, répondre à un besoin essentiel, changer la perception des Liégeois-es ou permettre à Liège de s'affirmer en général ou dans un domaine en particulier ;
- ils sont emblématiques dans la mesure où ils traduisent physiquement les orientations retenues dans le Projet de Ville;
- ils sont métropolitains parce qu'ils ont vocation à produire des effets bien au-delà du territoire communal liégeois, à l'échelle de la Métropole liégeoise.

Leur état d'avancement fera l'objet d'une évaluation régulière.

La réalisation du tram



- Le tram a été choisi parce que la capacité de transport par bus a atteint ses limites (chaque jour, plus de 2000 bus circulent entre les Guillemins et St-Lambert) et les usagers sont en croissance permanente.
- Une première phase sera construite de Sclessin à Coronmeuse, avec une antenne à Bressoux où sera implanté le centre de maintenance (dépôt). Longue de 10 kilomètres, la ligne sera dotée de 21 stations. Une seconde phase allongera la ligne, d'un côté jusqu'à Jemeppe et de l'autre, jusqu'à Basse Campagne à Herstal.
- Chaque tram liégeois aura la capacité de transporter, en même temps, jusqu'à 300 personnes. Soit l'équivalent de 4 bus classiques.
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aux enfants, aux personnes âgées sera garantie car les quais seront à la même hauteur que le plancher du tram.
- Le tram, grâce à son alimentation électrique, participera également à la diminution de la pollution urbaine.
- L'arrivée du tram ne **signifie pas la suppression des bus**: au contraire, les lignes actuelles seront réorganisées de manière plus performante au profit des citoyens (par exemple la ligne 4, en rive droite et la ligne 1, au cœur du quartier St-Léonard, resteront des lignes de proximité). Certaines lignes faisant double emploi avec le tram seront raccourcies et des endroits d'échanges «bus – tram» seront créés pour passer facilement de l'un à l'autre. Des lignes fortes de bus, sur des axes non desservis par le tram, seront mises en service avec lui.
- La mise en service du tram et la réorganisation du réseau des bus est prévue, selon le planning de la Société régionale wallonne du Transport (SRWT), fin 2017.

La création de parkings-relais (P+R) aux entrées de la Ville et de parkings souterrains au centre-ville

- Chaque année, de plus en plus de voitures entrent quotidiennement à Liège (240.000 selon les dernières estimations).
- Preuve de vitalité, cet accroissement du nombre de véhicules ne peut se poursuivre indéfiniment. Une ville trop embouteillée, c'est une ville qui voit la qualité de vie de ses habitants diminuer et qui perd, à terme, son attractivité.
- Plusieurs P+R seront aménagés par la SRWT, notamment à proximité des terminus du tram (700 emplacements à Sclessin, 900 à Bressoux), le long du tracé (200 près du pont des Modeleurs), sur le plateau (400 places à Ste Walburge, à la sortie de l'autoroute E 313),
- Complémentairement, la Ville favorisera la création de deux nouveaux parkings souterrains dans le centre-ville (Place Cockerill et Bld d'Avroy) afin de libérer et réaménager l'espace public en surface tout en permettant aux habitants, à leurs visiteurs et à ceux qui doivent impérativement y utiliser leur véhicule de pouvoir trouver des emplacements disponibles.





L'aménagement de parcs d'activités économiques

- La Ville et ses partenaires (SPI, Université,...) développeront et / ou moderniseront plusieurs parcs d'activités économiques afin de favoriser la création de plus de 4000 emplois à Liège.
- Les sites concernés sont ceux du Val Benoit (35.000 m² de bureaux), des alentours des hôpitaux du CHU au Sart Tilman et du CHC à Glain (pour des entreprises actives dans le secteur de la santé), de Bressoux (pour développer le pôle agro-alimentaire) et des Sablières à Rocourt, ainsi que celui autour de la gare d'Angleur et le site LBP à Chênee.

La rénovation du Palais des congrès et ses abords

- Le Palais des congrès est un outil formidable pour affirmer Liège dans le secteur de l'accueil de congrès et d'événements.
- La Ville et l'IGIL (l'institution qui gère ce site) élaboreront un plan de développement du Palais des congrès et de ses abords afin que ceux-ci répondent aux normes internationales d'accueil de manifestations d'envergure.
- Ce plan de développement tiendra compte de la proximité du CIAC (Centre International d'Art et de Culture) au cœur du Parc de la Boverie.



Le développement de Coronmeuse et de la Foire Internationale de Liège (FIL)



- Les 25 hectares de Coronmeuse seront transformés en un nouveau quartier vert, accessible à toute la population, où la voiture aura disparu, où les fonctions collectives (écoles, crèches, commerces de proximité, ...) seront présentes et où de nombreuses familles pourront trouver un logement (parmi les 1.200 prévus). Coronmeuse deviendra ainsi un véritable Eco-quartier. La procédure pour y parvenir a été initiée en 2012.
- A l'heure actuelle, la Foire Internationale de Liège (FIL) est présente sur le site de Coronmeuse et la Ville propose de la transférer à Bressoux, en rive droite, à proximité du Centre de maintenance du tram (dépôt).

La concrétisation de Bavière

- Le projet de Bavière porte sur la création de plusieurs centaines de logements de tous types, de commerces de proximité et d'espaces publics au cœur d'Outremeuse.
- La société propriétaire du site avait obtenu un permis d'urbanisme délivré par la Ville en février 2008, a commencé les travaux et, suite à la crise financière, est tombée en faillite.
- La Ville a mis tout en œuvre pour que le propriétaire vende son site à des investisseurs désireux de réaliser le projet initial, ce qui fut fait dans le courant de 2012.
- Le projet des nouveaux propriétaires est en phase de concrétisation.



La transformation de Droixhe



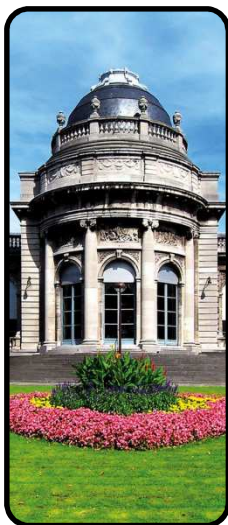
- La requalification du quartier de Droixhe fait l'objet d'un Périmètre de remembrement urbain (PRU) adopté en décembre 2007. Celui-ci prévoit des investissements publics et privés (notamment la création de divers types de logements pour assurer la mixité de la population).
- Ce PRU est actuellement en cours d'exécution : la phase de déconstruction de deux tours de 132 logements chacune et de quatre autres immeubles à appartements (square Chainaye-Micha) a été réalisée.
- Tenant compte des difficultés liées à la crise financière, la Ville a décidé de commencer le réaménagement de Droixhe par les projets publics (création d'une maison de repos, d'une résidence-services et d'appartements).
- En décembre 2012, la Ville a lancé une étude pour accroître les chances d'intéresser des investisseurs privés pour réaliser les projets prévus à Droixhe.

Le nouveau quartier des Guillemins

- Le quartier des Guillemins fait l'objet d'un Périmètre de Remembrement Urbain (PRU)
- La Ville a obtenu de très importants subsides européens et wallons pour créer une place devant la gare TGV, réaliser une passerelle cycliste et piétonne allant jusqu'au parc de la Boverie et aménager les quais du pont de Fragnée à l'Evêché dans l'optique de rendre les berges de la Rive gauche de la Meuse aux Liégeois-es. Ces projets sont au stade de la mise en œuvre et seront terminés en 2015 au plus tard.
- L'investissement privé de la tour des finances est définitivement lancé et le passage du tram par la nouvelle esplanade, qui sera créée de la place devant la gare à la Meuse, est avalisé.
- Un appel sera réalisé pour édifier, sur une partie de l'espace entre la gare et la Meuse, un nouveau quartier d'affaires et de logements.



La réalisation du Centre International d'Art et de Culture (CIAC)



- La Ville a obtenu des subsides pour transformer l'actuel musée d'art moderne et d'art contemporain (MAMAC) en un espace destiné à accueillir des manifestations culturelles temporaires d'envergure internationale (CIAC), situé sur l'axe Guillemins – Médiacité.
- En février 2013, la Ville a décidé de relancer les marchés de travaux et d'exploitation de ce nouvel outil culturel d'envergure afin de respecter les moyens budgétaires mis à disposition du projet.
- Ce projet doit être terminé dans le courant 2015.

La nouvelle bibliothèque des Chiroux

- L'actuelle bibliothèque des Chiroux, qui a été transférée de la Ville à la Province de Liège, va être totalement repensée pour répondre aux besoins actuels et jouer pleinement son rôle en faveur de l'éducation de toutes et tous.



Le développement d'un pôle de service public communal



- Le quartier de Féronstrée est celui qui concentre une partie importante des services publics communaux, notamment à la Cité administrative.
- Tout en maintenant sa politique de décentralisation, la Ville regroupera dans le quartier divers services, à l'heure actuelle, disséminés
- Ce projet, qui portera notamment sur la rénovation de la Cité administrative, offrira un meilleur service au public, de meilleures conditions de travail aux agents et permettra le développement du quartier

La valorisation du cœur historique de la Ville

- Liège est une ville millénaire qui possède un cœur historique dans lequel de nombreux investissements ont été réalisés ces dernières années (Grand Curtius, illuminations de l'Hôtel de Ville, la Collégiale St Barthélemy, les Coteaux de la Citadelle, Hors-Château,...).
- La Ville poursuivra la valorisation de son cœur historique, notamment en restaurant l'ancienne église St André pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de lieu d'accueil de manifestations de tous types, en renovant l'espace public en lien avec l'arrivée du tram et en définissant l'avenir du site du Tivoli.



8. Projet de Ville 2012-2022 : Les actions prioritaires

Les actions prioritaires, au nombre de 15, sont déclinées en une centaine de projets et actions concrets.

Elles constituent le volet "opérationnel" du Projet de Ville et représentent les priorités du Collège, en phase avec les attentes citoyennes exprimées lors de l'élaboration du Projet de Ville.

Ces actions et projets ont également toutes et tous la même vocation: contribuer à rencontrer les objectifs stratégiques du Projet de Ville.

Les actions prioritaires, telles que déclinées, seront mises en œuvre à travers les moyens budgétaires dont la Ville se dotera chaque année. Elles ont donc été conçues de manière réaliste.

Les actions prioritaires ne constituent pas un relevé exhaustif des projets, actions ou politiques menés par la Ville: d'autres sont -et seront- réalisés dans la même philosophie, à partir des moyens propres et récurrents dont la Ville est dotée ou des opportunités qu'il conviendra de saisir.

Par ailleurs, les actions prioritaires ne se substituent pas à celles de 2003 et de 2007 : elles s'y ajoutent pour former un ensemble cohérent.

Leur mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation régulière.

Action prioritaire 1

Lutter contre les incivilités

- **Intervenir de manière systématique, globale et intégrée dans les quartiers pour lutter contre les incivilités**

Description de l'action :

Afin d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers, la Ville a initié la mise en œuvre des « Plans d'Actions Prioritaires » quartier par quartier: il s'agit de rencontrer à l'échelle des quartiers concernés toutes les problématiques urbaines, à savoir les comportements dérangeants ou inadaptés (cracher-uriner, mendicité sauvage/agressive, toxicomanie, consommation d'alcool, bruit/attroupements, ...), les immeubles et espaces à l'abandon, la malpropreté générale, les dépôts clandestins, les véhicules épaves, la détérioration de la voirie ou du mobilier urbain, les façades délabrées, le stationnement sauvage....

Il s'agit d'une opération globale et intégrée. Elle est élaborée et menée par l'ensemble des services communaux liégeois, de manière proactive, transversale et concentrée dans le temps.

Le Plan est actuellement exécuté dans les quartiers qui concentrent une mixité de logements et d'activités économiques et commerciales, soit 9 au total.

Calendrier de mise en œuvre :

9 opérations sont prévues en 2013

Evaluation fin 2013 et proposition d'un nouveau cycle d'opérations

- **Créer des « prestations citoyennes », nouveau dispositif d'encadrement pour lutter contre les incivilités**

Description de l'action :

Les incivilités et les comportements inadaptés sur l'espace public exaspèrent de plus en plus la population et représentent une entrave à la qualité de vie dans les quartiers.

Utilisées depuis plus de 10 ans à Liège, les Sanctions Administratives Communales sont mises en œuvre pour assurer un rappel de la norme en la matière.

Pour ce qui concerne les jeunes, les dispositifs de sanctions administratives peuvent représenter une forme de soutien à la parentalité, en complément des actions traditionnelles de prévention (médiateurs, éducateurs, travail de rue, ...), voire une forme de responsabilisation tant du jeune que de certains parents.

Un projet de loi modifiant la législation relative aux sanctions administratives communales est actuellement examiné par la Chambre des représentants. Ce dernier permettra notamment aux communes de mettre en place une nouvelle procédure comme mesure alternative à l'amende administrative: la prestation citoyenne.

Une fois que ce projet de loi sera entré en vigueur, la Ville adaptera son règlement communal pour se conformer au prescrit légal, dans une logique d'instauration de mesures de type plus pédagogiques que purement répressives.

Ces nouvelles mesures consisteront en un certain nombre d'heures de travaux non rémunérés (15h maximum pour les mineurs et 30h maximum pour les majeurs) exécutés au sein d'un service communal ou d'une association sans but lucratif, et donc au profit de la collectivité.

Calendrier de mise en œuvre :

2014

- **Éviter les concentrations de nuisances dans certains quartiers**

Description de l'action :

La Ville entend promouvoir la cohabitation entre les riverains et les animations festives, qui participent à la réputation de « Cité ardente » mais qui peuvent être une source de nuisance pour le voisinage immédiat.

Pour ce faire, une Cellule « gestion des événements » sera mise en place, avec pour mission de :

- Communiquer à chaque organisateur un vade-mecum des règles à respecter ;
- Veiller au meilleur emplacement possible pour chaque activité organisée sur l'espace public, de manière à éviter toute concentration de nuisances dans certains quartiers ;
- Développer une campagne de prévention contre les nuisances sonores.

Cette cellule constituera l'interface pour la communication entre les organisateurs de manifestations et les services de la Ville mais aussi un service de « médiation » et de contact avec les riverains.

Calendrier de mise en œuvre :

- Réalisation du vade-mecum : 2013
- Mise en place de la cellule : 2014

- **Renforcer la lutte contre les « marchands de sommeil » par une collaboration accrue avec les instances judiciaires**

Description de l'action :

L'exploitation de logements de mauvaise qualité par des propriétaires peu scrupuleux est une réalité qui existe dans certains quartiers. Les personnes précarisées sont les premières victimes de ces pratiques.

C'est la raison pour laquelle la Ville renforcera la lutte contre les « marchands de sommeil » par une collaboration accrue avec les instances judiciaires. Un protocole de collaboration a été adopté en ce sens avec le Ministère Public.

Les services communaux compétents poursuivront le travail de lutte contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements en utilisant les outils suivants : arrêté d'inhabitabilité, permis de location, inspection du bâti, taxe sur les immeubles bâtis inoccupés.

Cette action est menée en partenariat avec le CPAS et la Police locale.

Calendrier de mise en œuvre :

Mise en œuvre du protocole de collaboration avec le Ministère public : à partir de 2013

- **Poursuivre l'installation de caméras de surveillance**

Description de l'action :

Afin d'apporter une réponse complémentaire au travail policier quotidien, un réseau de caméras de surveillance des espaces publics de la Ville de Liège a été mis en place par phases successives.

L'objectif de ce réseau est de venir en appui des services de police présents sur le terrain pour répondre rapidement et de façon adéquate aux problèmes qui se posent en termes de circulation/sécurité routière, d'ordre public et de sécurité.

La Ville de Liège poursuivra ces installations.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Sensibiliser de manière systématique à la lutte contre le cambriolage**

Description de l'action :

L'analyse des statistiques de criminalité met en évidence une augmentation importante du nombre de cambriolages, partout en Belgique.

La Ville de Liège mènera une vaste campagne d'information sur les bonnes habitudes en matière de prévention du cambriolage. Aucun quartier, aucun type d'habitat ne ressort des chiffres de la criminalité. Il faut, dès lors, travailler sur tout le territoire. L'objectif est de cibler par quartier les habitations présentant un risque accru de vol avec effraction.

Concrètement, les inspecteurs de quartier sillonneront les rues de leur quartier et repéreront les « habitations à risque accru » sur base d'une liste de critères techno-préventifs préalablement définie.

Les occupants recevront un courrier les invitant à prendre connaissance du folder « cambriolage » développé par le Plan de prévention et à faire appel aux conseillers en prévention vol, lesquels réaliseront à la demande des visites de techno-prévention gratuites au domicile.

Calendrier de mise en œuvre :

Une opération de sensibilisation par trimestre, à partir du 2ème trimestre 2013.

Action prioritaire 2

Mieux se déplacer

- **Optimaliser la phase de chantier du tram afin de minimiser ses impacts**

Description de l'action :

Afin de permettre à Liège de continuer à jouer son rôle d'attractivité et d'assurer aux Liégeois-es les meilleures conditions de déplacement pendant le chantier du tram, celui-ci sera organisé afin de :

- Garantir la tenue des grands événements liégeois (Foire d'automne, Marché de la Batte, Liège Cité de Noël, ...) ;
- Maintenir en permanence une desserte en bus des quartiers et une accessibilité riveraine (en partenariat avec le TEC) ;
- Garantir le confort et la sécurité des arrêts de transports publics provisoires dans les quartiers ;
- Proposer des zones de livraisons permanentes ou temporaires à proximité de chaque commerce ;
- Garantir la sécurité des cheminements piétons et cyclables ;
- Proposer aux Liégeois-es de mettre à leur disposition 500 vélos supplémentaires afin de garantir leur mobilité (extension du dispositif Vélocité).

Calendrier de mise en œuvre :

2013 à 2017

- **Solliciter le TEC pour réorganiser, en partenariat avec la Ville, le réseau des bus urbains liégeois**

Description de l'action :

L'arrivée du tram va nécessiter une redéfinition du réseau actuel des bus.

Le réseau réorganisé devra offrir une desserte performante et qualitative qui couvrira les différents quartiers et pôles de la Ville afin d'offrir aux Liégeois-es, aux travailleurs ou aux visiteurs un transport urbain intégré et efficace.

A cette fin, les horaires, itinéraires, terminus seront redéfinis pour assurer la meilleure intermodalité bus-tram et couvrir l'ensemble du territoire.

La Ville de Liège sollicitera le TEC afin de travailler ensemble à la réorganisation du réseau des bus.

Calendrier de mise en œuvre :

De 2014 à 2017

- **Réaliser le Plan Communal Cyclable**

Description de l'action :

La Ville concrétisera la mise en place des 6 itinéraires structurants définis dans son Plan Communal Cyclable et poursuivra l'extension du réseau en intégrant les cyclistes dans ses différents projets de réaménagements. Elle améliorera également la visibilité et la sécurité des sens uniques limités (SUL) et développera des mesures novatrices en faveur des cyclistes.

Le stationnement vélo sera sensiblement renforcé dans le centre-ville et les quartiers (+ 1000 arceaux, abonnement avec les parkings en ouvrage,...). Les principaux arrêts de transport public (bus et tram) seront équipés de stationnement vélo, en concertation avec la SRWT ainsi qu'aux abords des gares en concertation avec la SNCB. Les P+R intégreront également du stationnement vélo sécurisé.

Outre l'extension du Vélocité, la Ville développera le vélo à assistance électrique en proposant une flotte de 50 vélos qui seront mis à disposition des

citoyens pour une période test de 2 mois afin d'encourager un changement d'habitude.

Des actions de communications, formations et sensibilisation seront également mises en œuvre.

Calendrier de mise en œuvre :

2012-2016

- **Intensifier la mise en œuvre du Plan Piéton**

Description de l'action :

Dans les aménagements, la place du piéton sera intensifiée, aussi bien dans le centre urbain que dans les quartiers.

Cette place du piéton va se traduire dans plusieurs actions.

Premièrement, une extension du piétonnier « Carré ».

Deuxièmement, par une prise en compte prioritaire dans les aménagements liés à l'implantation du tram. La Ville porte une attention prioritaire à la qualité, sécurité et continuité des cheminements piétons. La concrétisation du tram va intensifier la qualité des espaces dédiés aux piétons : élargissements de trottoirs, piétonniers, semi-piétonniers, larges cheminements en bord de Meuse, liaison modes doux forte entre le Carré et la Place du Marché, réalisation de l'esplanade des Guillemins, réappropriation du Parc d'Avroy, ...

Troisièmement, par une politique continue d'aménagement de voiries et d'espaces publics où les cheminements piétons sont identifiés comme objectifs prioritaires (plan opérationnel de traitement des chaînons manquants au niveau des trottoirs, nouveaux marquages pour traversées, éclairage spécifique, ...).

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Mettre en place une signalétique dynamique des parkings**

Description de l'action :

Afin d'orienter directement les automobilistes vers les emplacements de parking disponibles et éviter le trafic lié à la recherche d'un emplacement de stationnement, la Ville mettra en place une signalisation dynamique des parkings en ouvrage (route des parkings, indication des places disponibles,...) et ce via différents médias et supports (panneaux digitaux aux entrées de ville, application pour smartphone, site web,....).

Les « routes de parking » seront mises en place en tenant compte du futur plan de circulation du centre-ville, qui sera proposé avec le tram.

Ce projet est lié à l'obtention d'une subside spécifique et à un partenariat avec les exploitants.

Calendrier de mise en œuvre :

2017, car cela nécessite la mise en place des plans de circulation liés au tram. Conditionné à un partenariat.

- **Mettre en place un système de voitures partagées performant intégrant des véhicules électriques**

Description de l'action :

De nombreux citoyens ont besoin d'utiliser une voiture de façon ponctuelle, pour des déplacements spécifiques, mais non d'en posséder une qui restera inutilisée 95% du temps. Les services de voitures partagées permettent de bénéficier d'un véhicule à la demande 24h/24, sans soucis d'assurance, d'entretien ou de stationnement longue durée.

En complémentarité avec le développement du transport public, la mise à disposition de voitures partagées sera améliorée et étendue à une flotte de véhicules électriques, générant moins de nuisances.

La Ville lancera un marché de service vers des opérateurs extérieurs afin de développer une offre ambitieuse, présente au cœur des quartiers, diversifiée

pour répondre aux différents besoins et plus respectueuse de l'environnement avec une partie de véhicules électriques.

Une convention de mise à disposition d'emplacement sera conclue avec l'opérateur retenu sur base de l'offre la plus ambitieuse.

Calendrier de mise en œuvre :

2015 et suivantes

- **Développer un réseau intégré de bornes de recharge pour véhicules électriques**

Description de l'action :

Le développement des véhicules électriques en tant que forme de mobilité alternative nécessite la mise en place de dispositifs de recharge adaptés, assurant une interopérabilité avec les différents types de véhicules et en quantité suffisante.

La Ville mettra en œuvre une plateforme de concertation entre les services d'aménagement de l'espace public et les acteurs déjà impliqués ou désireux de s'impliquer dans la démarche, tel que les services provinciaux, les gestionnaires de parkings en ouvrage, les principaux pôles commerciaux, les parkings d'entreprises ou d'institutions publiques (hôpitaux, université, ...) en vue d'identifier la manière de couvrir progressivement le territoire communal de manière cohérente et conforme aux objectifs nationaux et internationaux en la matière.

Calendrier de mise en œuvre :

2014 : mise en place d'un groupe de travail et inventaire du réseau existant et des projets.

- **Mettre en place un plan de transports marchandises et de livraison**

Description de l'action :

La gestion des aires de livraison n'est actuellement pas optimale au vu du non-respect des zones et des temps de livraison.

Avec l'ensemble des acteurs concernés, la Ville actualisera le Plan de transport de marchandises et de livraison afin d'en optimiser le fonctionnement (itinéraires autorisés, gabarit des camions, horaires, meilleure identification des zones de livraisons, ...).

Calendrier de mise en œuvre :

2014-2015

Action prioritaire 3

Revoir la politique globale de stationnement

- **Améliorer le stationnement des riverains et le stationnement de courte durée (clients, professions libérales, ...) via une extension de la zone régulée et une promotion de l'utilisation des parkings en ouvrage**

Description de l'action :

La zone actuelle régulée est limitée au centre-ville et entraîne une pression importante sur les quartiers avoisinants sans répondre aux besoins réels en termes de stationnement de courte durée et de stationnement des riverains.

Afin d'améliorer la qualité de vie ainsi que les disponibilités de stationnement pour les besoins des riverains ou des visiteurs, le plan global de stationnement comprendra les actions suivantes :

- Etendre la zone régulée afin :
 - o d'améliorer l'offre pour les besoins réels des clients, des professions libérales,... Un véhicule visiteur qui se stationne toute la journée au même endroit empêche 10 clients potentiels de se stationner pendant une heure ;
 - o d'améliorer l'offre pour les riverains en évitant du stationnement « ventouse » de longue durée. L'orientation vers les parkings relais ou les parkings en ouvrage pour la moyenne/longue durée libérera l'espace en voirie au profit des besoins de riverains. Ceux-ci, avec la carte riverain, pourront continuer à se stationner gratuitement dans un périmètre élargi autour de leur domicile ;
- Protéger les quartiers proches du centre-ville d'un report de stationnement, par l'instauration d'une durée maximale de stationnement gratuite pour les non-résidents ;
- Augmenter le nombre de stationnements riverains là où les besoins sont manifestes ;
- Communiquer sur les alternatives (P+R, possibilités d'abonnement en ouvrage,...) ;
- Renforcer le contrôle et la surveillance du stationnement pour assurer son respect (sur emplacement PMR, taxi, livraison, passages piétons, pistes cyclables,..).

Par ailleurs, afin d'optimiser l'utilisation des parkings en ouvrage, les actions suivantes seront réalisées :

- Mettre en place une tarification intégrée avec les tarifs en voirie afin d'orienter le stationnement moyenne durée vers le parking en ouvrage ;
- Etudier des formules d'abonnements pour les riverains ;
- Etudier des formules tarifaires pour les entreprises à proximité.

Une communication accompagnera la redéfinition des zones ainsi que les bénéfices issus de cette politique de stationnement maîtrisée.

Calendrier de mise en œuvre :

2015-2016-2017

- **Accroître les zones pour taxis et autocars**

Description de l'action :

Actuellement, 84 emplacements de taxi existent en 18 lieux du territoire de la ville. La Ville identifiera les lieux stratégiques de développement des zones de taxi notamment aux principales stations de transport public et concertera les sociétés lors des modifications de zones.

Afin d'améliorer la desserte de nuit, la Ville étudiera avec les sociétés de taxis la mise en place d'un service de taxis collectifs de 23h à 6h du matin.

Concernant les zones de dépose et de stationnement pour autocars, il en existe actuellement 34 sur le territoire communal. Ces zones seront étendues, notamment dans le cadre du tracé tram. La Ville intégrera également de nouvelles zones dans ses projets de développement urbains, dont muséaux (CIAC).

Calendrier de mise en œuvre :

A partir de 2013

- **Définir des lignes directrices de stationnement privé dans le cadre des nouvelles constructions**

Description de l'action :

Les normes de stationnement hors voiries sont complémentaires à celles concernant l'espace public. Elles forment un ensemble cohérent en vue d'un aménagement harmonieux de la ville.

Après consultation, la Ville définira des lignes directrices en matière de stationnement (voiture, vélo) pour les logements et pour les bureaux dans les nouvelles constructions. Les références maximales pour les bureaux seront définies sur base de l'identification de zones d'accessibilité en transport public (train, tram, bus).

Calendrier de mise en œuvre :

2015

Action prioritaire 4

Investir dans la propreté

- **Renforcer le réseau de Recyparcs liégeois**

Description de l'action :

Malgré sa population en croissance et son rôle de Métropole, la Ville de Liège ne dispose sur son territoire que de 3 Recyparcs.

Plusieurs projets sont initiés tels les Recyparcs du Marché Couvert de Droixhe et du Site Chimeuse à Sclessin.

La Ville de Liège collaborera avec INTRADEL en vue d'implanter 2 à 3 nouveaux Recyparcs sur le territoire communal dans les prochaines années.

Parallèlement, le déploiement itinérant du Recyparc mobile dans les quartiers sera poursuivi.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Promouvoir le recours à la Ressourcerie du Pays de Liège**

Description de l'action :

La possibilité offerte aux citoyens liégeois de faire appel gratuitement à la Ressourcerie du Pays de Liège pour se débarrasser de leurs encombrants fera l'objet d'une promotion accrue.

La systématisation d'un recours à la Ressourcerie est d'autant plus opportune que ce dispositif est plus respectueux de l'environnement, qu'il définit plus largement la notion d'encombrant et qu'il est source d'emplois.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Faire évoluer le schéma général d'organisation des collectes des déchets vers une plus grande responsabilisation des producteurs**

Description de l'action :

La Ville de Liège propose à ses citoyens des services intégrés et de proximité en matière de collecte des déchets sans égal en Belgique :

- Collecte chaque semaine en porte à porte des PMC, Papiers-Carton et Ordures résiduelles ;
- Collecte en porte à porte des déchets organiques sur base volontaire par conteneurs à puce ;
- Collecte en porte à porte des encombrants 1x par mois ;
- Reprise gratuite à domicile des encombrants par la Ressourcerie du Pays de Liège ;
- Réseau de Bulles à Verre aménagées et enterrées ;
- Tournée du Recyparc Mobile dans les quartiers.

Cependant, le contrat de collecte doit être renouvelé en 2015 et ce sera l'occasion de repenser l'organisation générale des services à la population pour plusieurs années à venir.

En effet, les techniques et les pratiques évoluent autour de nous et visent de plus en plus à responsabiliser individuellement les producteurs de déchets en matière de prévention, de recyclage et de réutilisation.

La Ville et INTRADEL étudieront les possibilités de réforme de l'organisation générale des collectes pour préparer l'inscription du nouveau marché dans une logique encore plus poussée en termes de respect de l'environnement et de responsabilisation des acteurs concernés.

Calendrier de mise en œuvre :

2015 : Mise en œuvre du nouveau marché et réorganisation des collectes.

- **Accentuer les efforts de tri sélectif sur le territoire communal**

Description de l'action :

Si le tri des déchets est imposé réglementairement à tous les ménages liégeois, la gestion des déchets dans certaines organisations (clubs sportifs, entreprises,...) et lors d'événements publics ou de grands rassemblements pourrait opportunément intégrer une dimension de tri sélectif (PMC, papiers-cartons, verres,...).

Des démarches et des dispositifs spécifiques seront mis en œuvre par la Ville de Liège pour accentuer le tri sélectif dans ce cadre.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Etudier la faisabilité de développer un dispositif de consigne des canettes à boisson usagées**

Description de l'action :

Dans d'autres pays (Allemagne, ...), des dispositifs de consigne des canettes à boissons usagées sont mises en place.

L'objectif est de donner une valeur à ces objets afin que les citoyens soient incités à les collecter et, par conséquent, à les faire disparaître de l'espace public, ce qui contribue incontestablement à renforcer la propreté.

A l'heure actuelle, un dispositif de ce type n'existe pas en Wallonie.

La Ville prendra l'initiative, avec les acteurs concernés, d'étudier la faisabilité et l'opportunité de recourir à un tel dispositif dans le but d'améliorer la propreté publique et les comportements citoyens.

Calendrier de mise en œuvre :

2013-2015

Action prioritaire 5

Développer les espaces verts, les espaces de convivialité et les infrastructures sportives et culturelles dans les quartiers

- **Créer de nouveaux espaces verts et améliorer l'accessibilité des espaces verts existants**

Description de l'action :

La Ville aménagera de nouveaux espaces verts sur son territoire, dont notamment :

- Le Parc Sainte-Agathe, dans le quartier Saint-Laurent
- Le Parc de la Chartreuse
- Le jardin Morinval-quatre Tourettes

De nouveaux accès aux espaces verts existants seront créés ou rénovés par la mise en place de chemins, sentiers, escaliers et autres équipements. Les espaces suivants seront prioritairement concernés :

- La Parc de la Chartreuse dans le cadre d'un projet européen (VALUE)
- Les Coteaux de Vivegnis, par l'installation d'une passerelle depuis la place Vivegnis.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Intégrer systématiquement les espaces verts dans tous les projets urbanistiques**

Description de l'action :

Afin d'accroître la présence d'espaces verts sur le territoire communal, ceux-ci seront étudiés et intégrés systématiquement dans les projets d'urbanisme et d'aménagement de l'espace public.

Cette volonté sera notamment traduite dans les projets suivants :

- Quais de Meuse
- Intégration paysagère de la passerelle sur Meuse
- Esplanade des Guillemins
- Domaine de la Chartreuse
- Tram
- Lotissements divers
- Etc.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Elaborer un plan de gestion global des espaces verts**

Description de l'action :

La Ville mettra en œuvre un plan de gestion global des espaces verts qui reposera sur la méthodologie suivante :

- réaliser un inventaire des espaces verts de toutes natures (cartographie et banque de données) ;
- mener une gestion différenciée des espaces verts en adaptant l'intensité de leur entretien selon leur fonction ;
- développer l'intérêt des espaces verts : biodiversité et développement durable (plan maya, etc.) ;
- activer la lutte intégrée contre les adventices/ravageurs en réduisant progressivement l'usage des produits phytosanitaires au profit d'alternatives ;
- tailler de manière raisonnée des plantations ligneuses en réalisant des élagages respectueux de la morphologie et de la physiologie végétale ;
- communiquer vers le public, faire connaître le patrimoine répertorié, les objectifs poursuivis et les nouveaux modes de gestion.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Aménager les espaces verts existants**

Description de l'action :

La Ville dispose d'un patrimoine d'espaces verts existants qu'elle s'efforcera de rénover et de conserver en se concentrant sur les 3 axes suivants :

Les grands parcs

Les actions suivantes seront menées sur les sites du Parc d'Avroy, du Parc de Péralta, du Jardin Botanique, du Parc de la Boverie et du Parc de la Chartreuse :

- Restauration et sécurisation des structures existantes ;
- Modernisation et adaptation aux usages contemporains ;
- Amélioration des accès, inscription dans un réseau des promenades vertes ;
- Préparation de la régénération artificielle du patrimoine arboré : les arbres de parc sont majoritairement âgés. Leur remplacement doit être anticipé et étalé dans l'espace et dans le temps.

Les arbres :

- Traitement du patrimoine à conserver
- Restauration des alignements
- Renouvellement des alignements

Les espaces de proximité :

Les jardins, les squares, les placettes, les parcs et les petits coins verts seront aménagés afin d'assurer la présence de la nature en ville. Le fleurissement, la verdurisation et les aménagements paysagers seront développés tout en mettant en œuvre des moyens incitant à la participation citoyenne (façades fleuries, verdissement des murs, etc.) et une gestion économe des ressources.

Par ailleurs, une attention particulière sera donnée à la restauration des ferronneries, à la rénovation des allées, chemins et systèmes d'égouttage et à la maintenance des ouvrages d'art. Là où cela s'avèrera nécessaire, des clôtures seront également placées dans les parcs.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Développer et améliorer le réseau des aires de détente et plaines de jeux**

Description de l'action :

La Ville mettra l'accent sur le développement d'aires de détente et de jeux dans l'ensemble des quartiers. L'objectif est de constituer un réseau d'espaces de qualité mettant à disposition de la population des lieux conviviaux de rencontres intergénérationnelles devant aider à renforcer la cohésion sociale.

Environ 130 aires de jeux et de détente existent déjà sur le territoire de la Ville.

Les prochains projets sont :

- Rocourt (Closeiraie)
- Wandre (Rue Salvador Allende)
- Sainte-Walburge (Parc de la Paix rue Jean Haust)
- Jupille (Centre Nature de Fayembois)
- Bressoux (Place de la Résistance)
- Thier-à-Liège (Charles Gothier)

Une programmation sera réalisée annuellement afin de répondre aux besoins de l'ensemble des quartiers.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Créer des infrastructures sportives**

Description de l'action :

La Ville développera des infrastructures sportives dans les différents quartiers en vue de faire face à l'augmentation démographique de la population et de répondre à la demande croissante de pratique du sport pour tous en ville.

La création d'infrastructures sportives portera notamment sur la:

- Création d'un espace multisports extérieur couvert et de modules de jeux à Droixhe ;
- Création d'un nouveau terrain de rugby à Naimette-Xhovémont ;
- Création d'une école des jeunes du RFCL sur le site de l'ancienne caserne militaire Leman à Rocourt ;
- Construction d'un hall omnisports sur le site de Bavière ;
- Amélioration de la plaine de sports sur le site du futur éco-quartier à Coronmeuse ;
- Construction d'une nouvelle buvette et de vestiaires pour le JS Thier ;
- Réhabilitation de la piscine scolaire du Lycée de Waha ;
- Rénovation et amélioration de la plaine d'athlétisme et des aires de sports de Cointe ;
- Construction d'une nouvelle piscine à Jonfosse.

Par ailleurs, une étude sera réalisée pour planifier la rénovation et l'amélioration des installations des clubs de football.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Créer un réseau de salles de sports dans les quartiers**

Description de l'action :

La Ville réalisera une étude afin de quantifier et d'identifier les besoins en termes d'aménagement de salles de sports dans les différents quartiers de la Ville.

Il s'agit de répondre à la demande croissante de la population désireuse de s'investir dans la pratique de tous types de sports et quel que soit l'âge.

Cette étude doit permettre de réaliser une étude de programmation prioritaire d'aménagement de ce type d'infrastructure.

Calendrier de mise en œuvre :

2013-2014

- **Créer une 14^e bibliothèque du réseau de la Lecture publique en centre-Ville, spécialisé dans les ouvrages en français édités hors de France**

Description de l'action :

La Ville créera un centre public d'accès aux ouvrages édités en français hors de France (Afrique francophone, Asie du Sud-Est, Canada, Suisse, Louisiane,...) en rendant compte de la multiplicité des éditeurs de plus ou moins grande envergure disséminés dans le monde.

Ce centre n'existe nulle part ailleurs.

Liège peut s'enorgueillir d'accueillir plus de 160 nationalités sur son territoire, et la langue française est un vecteur fédérateur essentiel pour les diverses communautés qui y vivent.

Cette bibliothèque favorisera l'intensification du dialogue entre les cultures et le rapprochement des citoyens par une meilleure connaissance mutuelle.

L'organisation de rencontres avec les écrivains étrangers des pays concernés offrira à ce lieu un capital symbolique important touchant aux priorités de la Ville en matière de promotion de la langue française, de diversité culturelle et de lutte contre le racisme.

Calendrier de mise en œuvre :

2013-2015

- **Coordonner les dispositifs de proximité**

Description de l'action :

La Ville de Liège mène une politique de proximité à travers de nombreux dispositifs subsidiés ou financés sur fonds propres (Plan Fédéral des Grandes Villes, Plan de cohésion sociale, ...).

Ceux-ci devant parfois répondre à des logiques propres, la Ville mettra en place une coordination de l'action de l'ensemble de ces dispositifs.

L'objectif poursuivi est simple: il s'agit, à partir de la présence des agents de ces dispositifs sur le terrain, d'assurer la complémentarité de leurs actions (sur le fond et sur les territoires couverts) pour renforcer l'efficacité des politiques de proximité menées au bénéfice des citoyens dans les quartiers.

Calendrier de mise en œuvre :

Dès 2013

Action prioritaire 6

Réduire les consommations d'énergie

- **Lutter contre la précarité énergétique**

Description de l'action :

La lutte contre la précarité énergétique est sans conteste une priorité et différents dispositifs d'appui ont été instaurés par différents niveaux de pouvoir afin d'intervenir de manière préventive et structurelle auprès des ménages fragilisés.

La Ville mettra en synergie l'ensemble de ces dispositifs afin de leur donner un maximum d'efficacité.

Les synergies devront également s'exercer entre les services communaux concernés par les aspects d'information, de suivi social ou technique.

Un lien est indispensable avec le projet « Liège-Energie » dont les objectifs quantifiés visent 20% d'intervention au bénéfice des ménages précarisés.

Les moyens fédéraux du fonds gaz-électricité, du FRCE, de la Politique des Grandes Villes, et régionaux tels que le PAPE, le MEBAR, l'Ecopack, seront sollicités au mieux des possibilités.

Calendrier de mise en œuvre :

2013-2014 : inventaire et bilan des dispositifs et actions existants

2014 et suivantes : mise en réseau des différents acteurs et affectation totale des moyens à disposition

- **Poursuivre les investissements en matière de rénovation énergétique des bâtiments communaux**

Description de l'action :

Un programme ambitieux d'investissement dans les bâtiments communaux a été mis en œuvre dans le cadre du précédent projet de ville qui doit bien entendu se poursuivre en recourant au mieux aux subventions disponibles.

L'action sera poursuivie par des investissements dans les secteurs suivants : remplacement de chaufferies, isolations de toitures, remplacement de châssis et de vitrages.

La Cellule Energie des bâtiments communaux, les architectes et les conducteurs de bâtiments de la Ville ainsi que les services du CPAS seront associés dans une démarche collégiale de détermination et de mise en œuvre des investissements prioritaires ainsi que de recherche de subventions.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Mettre en réseau les acteurs de la politique énergétique de la Ville**

Description de l'action :

Le parc immobilier représente globalement plus de 70% des consommations énergétiques du territoire communal.

Une série de dispositifs sont déployés afin de mettre en œuvre certaines parties des interventions techniques, d'information ou de communication ainsi que de guidance sociale, notamment :

- La Cellule Stratégique ;
- les Conseillers en Energie de l'administration ;
- la Cellule Energie et les « Tuteurs Energie » du CPAS ;
- la Maison de l'Habitat ;
- l'asbl « Liège-Energie » ;

- les dispositifs de coordination de quartier de la Politique des Grandes Villes ;
- les initiatives du Plan de Cohésion Sociale telles que MATINECO.

Il est essentiel que ces différents dispositifs renforcent leur action, collaborent sur les projets et agissent en complémentarité, notamment sur des questions sensibles comme la « guidance sociale énergétique » et « l'intervention structurelle préventive » des ménages précarisés.

Une plateforme de fédération des intervenants sera constituée.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 : Mise en place de la Plateforme de fédération des acteurs de l'Energie

- **Développer un appui spécifique aux PME et aux commerces en matière d'économie d'énergie**

Description de l'action :

Le secteur tertiaire est responsable d'1/3 des consommations énergétiques du parc de bâtiments du territoire communal. Au niveau européen, les PME, commerces et établissements HORECA sont réputés pour constituer une cible particulièrement importante. En effet, les coûts énergétiques sont devenus graduellement un des facteurs précipitant la mise en faillite. Cependant, des solutions existent pour permettre de substantielles économies d'énergie et les chambres de commerces ont développé diverses initiatives d'appui à leurs membres en ce sens.

De son côté, la Ville de Liège a décidé la création d'un groupe de travail multidisciplinaire consacré à cette problématique et participe au montage d'un projet européen en ce sens en collaboration avec l'UEAPME (fédération européenne des chambres de commerce).

Il s'agit de proposer une démarche logique (bilan, audit, priorisation, investissement), d'assurer le monitoring et de communiquer sur les résultats et les « success stories ». Le but est de renforcer la compétitivité de nos entreprises et PME et d'améliorer leur image de marque en terme de responsabilité sociétale.

La SPI+, l'UCM, la CCI et UWEL ont déjà fait part de leur désir d'être associées à la démarche.

Calendrier de mise en œuvre :

2013-2014 : Mise en place du Groupe de Travail multidisciplinaire.

2014 - 2017 : Mise en œuvre du projet, mobilisation des PME, actions de communication, conditionnées à l'obtention d'un subside européen.

- **Amplifier l'inscription de l'administration communale dans une démarche globale de gestion environnementale**

Description de l'action :

Tant pour ses besoins propres que pour ceux inhérents à ses missions de service public, l'administration communale est amenée à des consommations de toute nature, d'énergie, de produits, de matériaux et de services qui représentent globalement des coûts importants pour le budget communal ainsi que des impacts environnementaux, sur le cadre de vie ou le climat.

Il est donc doublement important de veiller à maîtriser les impacts financiers comme les impacts environnementaux par la mise en place d'une politique de consommation rationnelle et parcimonieuse.

L'action prévoit d'instaurer une dynamique de consommation durable de l'administration en établissant un tableau de bord de suivi des consommations sur lequel quantifier des actions d'amélioration progressive sur les plans quantitatif (réduction des consommations, limitation du gaspillage, ...) ou qualitatif (choix de produits alternatifs).

Un groupe de travail interne sera constitué, associant tous les services concernés, en vue de réaliser un inventaire de base des flux d'énergie et de consommables et de définir les objectifs quantifiés et le plan d'action pour améliorer progressivement le score environnemental global.

Vu l'importance du facteur comportemental, le plan d'action devra être accompagné d'efforts de communication interne et de sensibilisation des agents communaux.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes : mise en œuvre de la démarche globale de gestion environnementale.

Action prioritaire 7

Faire participer tous les citoyens et développer la citoyenneté

- **Redéfinir des projets par quartier avec les habitants**

Description de l'action :

Depuis 2000, la Ville de Liège met en œuvre des actions de proximité dans ses quartiers afin de favoriser l'épanouissement des habitants. Plus de 450 actions concrètes ont été réalisées au bénéfice direct des habitants depuis 2000.

La dynamique de ces projets de quartiers a pour ambition de réaliser des activités et des aménagements publics sur base d'un diagnostic local effectué en concertation avec les habitants, les comités de quartiers et les forces vives présentes sur ces quartiers.

Cette démarche de consultation à l'échelle des quartiers, renouvelée chaque année depuis 2000, permet de recenser les projets et les attentes des acteurs locaux et de les hiérarchiser, pour dresser un programme d'actions prioritaires à réaliser, adapté à la diversité et à la richesse de la population des différents quartiers.

Concrètement, dans chaque quartier, une équipe « diagnostic », composée d'agents communaux de terrain, travaille en direct avec les habitants et tente de répondre à leurs besoins concrets. Cette équipe coordonne les travaux et s'accorde avec tous les citoyens sur les actions à mener. Ces actions sont ensuite soumises à l'accord du Collège communal qui valide les choix des habitants. Ceux-ci sont dès lors reconnus comme « experts » de leur quartier.

La majeure partie des projets issus de cette formule originale de travail vise à améliorer la cohésion sociale ainsi que le cadre de vie des habitants des quartiers.

Suite à la table ronde « comités de quartiers », la Ville veillera à poursuivre la démarche des projets de quartier et à amplifier l'association des comités de quartier et des acteurs engagés au sein de ceux-ci dans la définition de ces projets de quartier.

Calendrier de mise en œuvre :

- février de chaque année : consultation des personnes-ressources du quartier
- avril – mai de chaque année : rédaction des projets
- juin de chaque année : sélection des projets par le comité de pilotage
- juillet- août de chaque année : finalisation de l'écriture des projets
- septembre de chaque année : approbation des projets au Collège communal et début de leur mise en œuvre

- **Organiser les relations entre la Ville et les Comités de quartiers par la signature d'une charte**

Description de l'action :

La Ville et les Comités de quartier détermineront les lignes directrices de leurs relations au sein d'une charte qui précisera, notamment, les termes de reconnaissance des comités existants ou futurs et les modalités pratiques de collaboration avec la Ville (ex : désignation d'un correspondant de quartier, d'un délégué du Collège communal,...).

Par la signature et la mise en œuvre de cette charte, la Ville et les comités de quartier entendent optimiser leurs relations au bénéfice de la population.

Calendrier de mise en œuvre :

2013

- **Mettre en place une rencontre annuelle des citoyens avec leur Inspecteur de quartier**

Description de l'action :

La Ville veillera à ce que des contacts privilégiés soient développés entre les habitant-e-s et les Inspecteurs de quartier.

Il s'agira de faire connaître à chaque citoyenne et à chaque citoyen son inspecteur de quartier, au moyen d'une rencontre annuelle.

A cette occasion, il présentera les missions du travail de quartier et les différents services que l'on peut trouver au sein des commissariats de Police.

Il remettra également une brochure d'information générale sur la réglementation communale.

Calendrier de mise en œuvre :

2014 et suivantes

- **Organiser des marches exploratoires dans la Ville**

Description de l'action :

La technique des marches exploratoires permet de procéder à une évaluation critique de l'environnement urbain sur base des constats recensés par les groupes qui participent à ces marches. Ce processus s'appuie sur le principe que les populations des quartiers, et plus particulièrement les groupes plus vulnérables (femmes, seniors, ...), sont les mieux placées pour identifier des éléments qui affectent leur sentiment de sécurité. Ce type d'action favorise en outre l'appropriation par les participants de l'espace public.

Une douzaine de marches, encadrées par des agents communaux, ont déjà été menées depuis 2004. Ces marches ont été réalisées avec des femmes vivant au sein des quartiers et grâce au concours de la commission communale consultative « femmes et villes ». Leur participation a depuis permis de procéder à un certain nombre d'aménagements concrets de l'espace public. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle commission consultative, il est prévu de réorganiser de nouvelles marches dès 2013.

Calendrier de mise en œuvre :

A déterminer avec les différents acteurs du projet.

- **Offrir un accueil personnalisé aux nouveaux habitants**

Description de l'action :

Il s'agira de réaliser une brochure spécifique qui sera offerte aux nouveaux habitants du territoire communal liégeois.

Les informations qui y seront concentrées (mobilité, scolarité et accueil petite enfance, gestion des déchets, taxes,...) seront spécifiques aux nouveaux habitants et pourra se compléter d'un welcome pack comprenant par exemple : un abonnement gratuit d'un mois à velo-cité, des sacs poubelles, etc.

Lorsqu'ils se présenteront à Liège, pour la première inscription, les habitants seront invités à remplir une fiche qui précise leur profil (ex : circulent-ils en voiture, à vélo ?, combien d'enfants vivent sous leur toit et leur âge ?,...). Ces fiches permettront dès lors de leur fournir une information personnalisée.

Calendrier de mise en œuvre :

2013-2014

- **Créer une interface de traduction gestuelle entre les personnes sourdes et malentendantes et les services de la Ville de Liège**

Description de l'action :

La Ville mettra en place un dispositif qui permettra aux personnes sourdes ou malentendantes de communiquer avec les services communaux et du CPAS.

Ce dispositif technologique permettra à une personne sourde d'être mise en liaison avec un interprète qui traduira, via un écran, et servira d'intermédiaire avec l'agent communal concerné.

Il s'agira d'installer dans plusieurs endroits stratégiques de l'Administration des postes de communication.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Organiser des olympiades citoyennes et sportives inter-quartiers**

Description de l'action :

La Ville organisera au sein des quartiers des olympiades qui conjuguent citoyenneté et pratique sportive.

Durant l'année, des équipes seront constituées dans les quartiers : une équipe de jeunes de 8 à 12 ans et une équipe d'ados de 13 à 18 ans. Les maisons de jeunes, les écoles, le conseil communal des enfants et des adolescents, les mouvements de jeunesse seront partenaires.

Le fil rouge des différentes activités, c'est la citoyenneté: les actions doivent mettre en valeur ou faire prendre conscience des conduites citoyennes à adopter au profit des incivilités trop souvent constatées dans différents lieux communs de la vie quotidienne. Tout cela sous forme ludique et sportive.

Les activités sportives pourront être traditionnelles (football, basket, course relais, escalade,...) mais aussi citoyennes (ex parcours en fauteuil roulant, déplacements dans le noir, jeu du tri des déchets, des comportements inciviques et leurs conséquences).

Il ne suffira dès lors pas d'être uniquement une équipe sportive pour gagner des points mais il conviendra aussi de réaliser des épreuves citoyennes, prônant le bien vivre ensemble.

En juin, une grande manifestation regroupera les équipes de chaque quartier dans le cadre d'un jeu de piste et de concours en équipe.

Le projet pourra être reconduit chaque année

Calendrier de mise en œuvre :

Septembre 2013 – Juin 2014 : Première mise en œuvre

- **Garantir l'égalité de traitement pour favoriser le "Mieux vivre ensemble" (20ème anniversaire de la charte "Liège contre le racisme")**

Description de l'action :

La Ville structurera sa politique en matière d'interculturalité dans la perspective de la célébration du 20^{ème} anniversaire de la signature de la Charte « Liège contre le racisme ». D'ici là, la Ville articulera son action sur les éléments suivants:

- Structurer les projets initiés par la Ville les associations, voire le monde économique liégeois en la matière;
- Valoriser cette cartographie à Liège, en Belgique et sur la scène internationale;
- Définir un tableau de bords vivants de l'action interculturelle ;
- Formaliser le dialogue avec l'ensemble des forces vives dans ce domaine;
- Renforcer l'efficacité, la visibilité et la lisibilité de l'activité interculturelle.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 : appel à idées et constitution d'un comité de suivi ;

2014 : définition du programme et mise en réseau ;

2015 : activités interculturelles et célébrations de la Charte.

- **Ancrer les primo-arrivants dans la réalité historique et touristique de la Ville**

Description de l'action :

Liège s'enorgueillit à juste titre d'être une ville multiculturelle, mais peu de personnes (et notamment peu de primo-arrivants) parviennent à se situer dans la réalité historique et touristique de la Ville. Il s'agit donc de décliner pour eux, à l'échelle de la ville – et notamment de son centre historique – un concept qui commence à naître dans les musées de Liège : celui de visites adaptées à d'autres cultures et d'autres langages.

Actuellement, les publics (généralement en difficulté langagière et sociale) qui fréquentent les bibliothèques de quartier sont invités à visiter le Grand Curtius sous la houlette d'un guide qui facilite par la même occasion leur apprentissage du français et leur appréhension de l'histoire locale, et probablement renforce à terme leur intégration. Bien entendu, ces visites sont gratuites.

La Ville étendra ce dispositif aux visites guidées existantes du Centre Historique, qui peuvent parfaitement être adaptées à ces publics dans une optique d'intégration.

Calendrier de l'action :

2013 et suivantes

- **Créer un pôle théâtral autour du Théâtre de Liège et du Conservatoire**

Description de l'action :

Dans le domaine des arts de la scène, la Ville de Liège possède des outils performants permettant d'assurer la formation, la diffusion et la création.

A l'heure de l'ouverture des salles de l'Emulation, la Ville sollicitera le nouveau Théâtre de Liège (ex Théâtre de la Place) et le Conservatoire pour fédérer, avec elle, les énergies liégeoises des arts de la scène.

Il s'agira d'affirmer le rôle central du théâtre dans la politique culturelle, poursuivre son internationalisation, renforcer l'appui logistique et repérer et promouvoir les talents, qu'ils soient professionnels ou issus du vivier de ceux qui pratiquent le théâtre en amateur.

Calendrier de mise en œuvre :

Dès 2013

Action prioritaire 8

Connecter Liège pour mieux communiquer

- **Proposer aux Liégeois-es et aux visiteurs un accès WIFI gratuit**

Description de l'action :

La Ville développera une action en 2 temps :

1. Réaliser une cartographie du WIFI: au minimum, les accès gratuits proposés (cafés, ...), voire aussi la couverture que les opérateurs proposent à leur client (Belgacom avec Fon et Voo avec Wifree);
2. Etudier la mise en place d'un WIFI urbain, en se penchant notamment sur les produits disponibles, sur l'utilisation éventuelle de canaux existants (réseau de fibre optique pour les caméras de surveillance par exemple) et les initiatives prises ailleurs.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et 2014: réalisation de la cartographie et étude pour le lancement d'un WIFI urbain.

- **Investir les nouveaux moyens de communication**

Description de l'action :

La Ville de Liège développera une action sur 4 niveaux afin de satisfaire les différents publics-cibles (habitants, touristes, ...) :

1. Améliorer les outils existants: adapter le site Internet aux nouveaux supports (tablettes, smartphones, ...);
2. Développer de nouveaux outils: comptes Facebook, Google+, Twitter, ... (un compte général « Ville » pour chaque outil), application smartphone, newsletter, ...;

3. Etudier l'opportunité de créer une Web-TV.
4. Assurer une veille pour suivre l'évolution des technologies et adapter les outils « Ville ».

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et 2014

- **Augmenter le nombre de démarches administratives pouvant être réalisées via le site internet de la Ville**

Description de l'action :

La Ville de Liège veillera à accroître le nombre de formulaires en ligne accessibles sur le site www.liege.be, à simplifier la commande de documents en ligne et à étudier toutes les modalités permettant d'aboutir à un paiement en ligne sécurisé.

De même, la Ville développera un système de commande de documents en ligne via carte d'identité électronique (connexion via boîtier et code PIN). Cette méthode enregistrera les données personnelles des citoyens et complètera préalablement les champs d'informations requis et utiles à la demande de documents : gain de temps pour le citoyen, démarche simplifiée et service offert «plus satisfaisant».

De manière plus générale, la Ville suivra l'évolution technologique qu'elle mettra à disposition des relations avec les citoyens en vue de faciliter leurs démarches administratives.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Retransmettre les séances du Conseil communal**

Description de l'action :

La Ville de Liège proposera d'assurer la retransmission de tout ou partie des séances du Conseil communal via internet.

A ce sujet, des contacts sont pris avec la télévision locale, RTC-Télé Liège pour bénéficier de leur apport technique.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Basculer les musées et les bibliothèques de la Ville vers les nouvelles technologies de la communication**

Description de l'action :

La Ville de Liège intégrera les NTIC dans les institutions culturelles.

Déjà, les bibliothèques sont devenues des espaces publics numériques où se transmet une véritable culture numérique.

Dans les musées de la Ville, beaucoup a déjà été réalisé depuis 2 ans dans la collecte d'informations nouvelles sur les œuvres, grâce notamment à la collaboration avec le centre Européen d'archiométrie de l'ULG pour l'analyse scientifique des œuvres du Grand Curtius et du BAL. Ces analyses apportent de la matière nouvelle d'ordre scientifique, bien sûr, mais aussi de l'information pour le grand public : dessins sous-jacents, repentir, restauration ancienne hasardeuse, nouvelle attribution, ...

Par ailleurs, 130 œuvres du Grand Curtius ont été scannées, en 3D ou en Full 3D et certaines ont également été photographiées en Ultra HD.

Pour poursuivre dans cette voie, la Ville développera de nouvelles interfaces avec le public : un portail web des musées, une table graphique au Grand Curtius, une à l'office du tourisme, l'achat de tablettes, ...

La Ville réalisera également:

- l'acquisition de matériel et de techniques complémentaires de transmissions de l'information (interface publique in situ et à distance) ;
- l'installation d'une technologie locale d'une communication LIFI (ou Wifi) ;
- la mise au point d'applications spécifiques ;
- l'acquisition de techniques de gestion de collection.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Promouvoir la Ville de Liège auprès des habitants de la Métropole**

Description de l'action :

En plus d'une intensification de la promotion touristique internationale (en synergie avec la Wallonie), nationale et Eurégionale (via les télévisions locales de l'Eurégio), la Ville renforcera aussi la promotion vers les Liégeois-es et les habitants de la grande agglomération liégeoise.

Nombre de citoyens ne partent pas en vacances d'été, ou ne partent que brièvement. Il y a donc, dans la période du 15 juillet au 15 août, un potentiel de touristes locaux à séduire. C'est dans leur direction que nous proposons une campagne ciblée dont les arguments pourraient être à la fois une diminution des coûts des différentes attractions et une dynamique aidant à franchir les portes de certaines institutions (musées,...). La promotion des nouveaux outils culturels liégeois sera également développée : Mnema, Théâtre de Liège, etc.

Calendrier de l'action :

2013 et suivantes

- **Permettre aux Liégeois-es de s'approprier le tram par une communication permanente jusqu'à sa mise en œuvre**

Description de l'action :

Un plan de communication global sera conçu avec la SRWT pour permettre à la population de suivre l'évolution du projet de tram dans sa concrétisation et de s'approprier la nouvelle culture de déplacement qu'il va induire.

Ce plan s'articulera sur deux éléments :

1. Utiliser les différents médias pour informer de manière globale la population (site internet, périodique, numéro vert gratuit, ...) ;
2. Mettre en place une possibilité de dialogue direct avec les riverains et les commerçants. Dans chaque quartier en chantier, des agents de convivialité facilement identifiables seront sur le terrain pour informer des modalités applicables : circulation, accès, livraison,... (en partenariat avec la SRWT).

Calendrier de mise en œuvre :

2013 à 2017

Action prioritaire 9

Investir en faveur de la formation et de l'emploi

- **Augmenter le nombre de places disponibles dans les crèches**

Description de l'action :

L'accueil et les modes de garde des enfants constituent un besoin impératif pour les familles. L'accueil de la petite enfance remplit des fonctions éducatives et socialisantes pour l'enfant mais favorise également l'accès à la formation et l'emploi, des mères en particulier.

Bien que, depuis 2007, l'offre de milieux d'accueil n'a cessé d'augmenter et de se diversifier, la création et le maintien des divers modes de garde (crèches et mini crèches communales, pré-gardiennats, maisons d'enfants, haltes-accueil, crèches parentales, gardiennes conventionnées, ...) doivent être soutenus par l'autorité publique afin de garantir la diversité de choix des familles en fonction des projets pédagogiques développés.

A l'heure actuelle, la Ville de Liège, au travers de son service des crèches et mini-crèches communales, couvre à elle seule 46 % de l'offre d'accueil globale des enfants de 0 à 6 ans.

L'accueil de la petite enfance s'inscrivant dans une réelle politique d'emploi, le Conseil communal a voté un plan d'action 2008-2015 visant la création de 225 places.

A mi-parcours, 185 places ont déjà été créées depuis 2008, ce qui correspond à 82% de l'objectif à atteindre en 2015. Outre les 40 places encore à créer, la Ville poursuivra son effort sur la période 2015-2022 pour s'inscrire dans le plan Cigogne.

La Ville de Liège sera aussi attentive au fait que soient intégrés des projets de nouveaux lieux d'accueil dans les grands projets immobiliers liégeois. Lors d'aménagements urbains ou de réhabilitations de quartier, la Ville de Liège veillera à prévoir un ou des espaces d'accueil de la petite enfance.

En matière de bâtiments, la Ville assurera les entretiens et aménagements requis pour garantir la pérennité des infrastructures et le respect des normes de sécurité.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Intégrer des clauses de commerce équitable et des clauses sociales dans les marchés publics communaux**

Description de l'action :

Quant au commerce équitable :

Les fournitures destinées à la Ville doivent, dans la mesure du possible, privilégier le commerce équitable, c'est-à-dire contribuer au développement des actions et producteurs agricoles dans les pays dits du Sud en leur garantissant des conditions de travail et de rémunération décentes, en leur offrant ici des débouchés commerciaux. Les marchés publics de l'Administration seront ainsi ouverts à cet égard, non seulement dans les fournitures utilisées par les Services mais également dans les distributeurs automatiques répartis dans l'ensemble des Services communaux.

Quant aux clauses sociales :

Quand cela s'avère possible, des clauses d'économie sociale seront insérées dans les cahiers de charges des marchés publics communaux (procédure négociée) afin de pouvoir recourir à des entreprises d'économie sociale, sans préjudice du respect des règles de la libre concurrence.

Calendrier de mise en œuvre :

2013-2017

- **Maintenir et créer de nouveaux relais emplois dans les quartiers prioritaires**

Description de l'action :

Le FOREM, la Ville de Liège et le CPAS ont développé un partenariat en vue d'implanter plusieurs relais emplois sur le territoire communal. Ces dispositifs sont situés dans les quartiers de Sainte-Marguerite et de Droixhe. Ces dispositifs sont financés depuis 2007 par le Fond Social Européen (FSE). L'objectif de ce programme est de permettre la mise en œuvre concrète d'un projet de partenariat local en renforçant, par une approche transversale et intégrée, l'action des différentes ASBL et associations de quartier, concernées par la problématique de l'insertion socioprofessionnelle, qui organisent déjà une série d'actions visant à l'intégration des publics défavorisés. La recherche d'emploi est l'objectif principal de ces structures.

La programmation FSE se termine en décembre 2013. Leur existence est donc compromise après cette date.

La Ville de Liège souhaite le maintien des relais emplois dont le succès est clairement avéré par les chiffres de fréquentation. Par conséquent, elle sollicitera le FOREM pour poursuivre ces actions après 2013 et étudiera la possibilité de créer d'autres relais emplois dans d'autres quartiers.

Calendrier de mise en œuvre :

2014 et suivantes

Action prioritaire 10

Favoriser l'accès de toutes et tous au logement

- **Augmenter le nombre de logements publics en mobilisant, sous l'égide de la Ville de Liège, les acteurs et les outils existants**

Description de l'action :

La Ville mobilisera toutes les structures, outils et mécanismes existants afin d'augmenter le nombre de logements publics et privés accessibles et ainsi permettre à chacun de s'établir et de vivre à Liège, quelles que soient ses ressources.

Afin de répondre aux objectifs d'accroissement du parc de logements publics (pour atteindre 10% de logements publics contre 8 % aujourd'hui), d'amélioration de la qualité du cadre bâti et de diversification de l'offre de logements, divers programmes d'actions subventionnés par les différents niveaux de pouvoirs seront activés dans les années à venir.

La conjugaison des moyens financiers dégagés par la mise en œuvre de ces programmes et les partenariats entre acteurs du logement doit par ailleurs permettre d'amplifier les actions déjà menées. Parmi ces programmes, notons l'ancrage communal du logement (une centaine de nouveaux logements par programme), le plan exceptionnel d'investissements (rénovation de logements sociaux), la Politique Fédérale des Grandes Villes, la rénovation urbaine (dans les quartiers ZIP-QI) et la revitalisation urbaine.

La régie foncière communale doit rester un outil central de la politique du logement de la Ville de Liège. Réceptacle des divers subsides en matière de logement, elle permet à la Ville de mener directement dans les quartiers prioritaires des opérations de rénovation et de création de logements. La Ville de Liège doit poursuivre ses dotations annuelles à la régie foncière pour la mise en œuvre de ces programmes d'actions (financement des parties non subsidiées notamment).

Calendrier de mise en œuvre :

Ancrage communal 2012-2013 (notifié par le Gouvernement wallon fin 2012) en cours : création et rénovation de 84 logements (tous opérateurs confondus)

Ancrage communal 2014-2015 : introduction des fiches projets et approbation du programme par le Conseil communal fin 2013 - notification par le Gouvernement début 2014. Estimation logements subsidiés : 150.

Plan exceptionnel d'investissement : de 2013 à 2016 : rénovation de plusieurs centaines de logements sociaux.

- **Promouvoir l'Agence Immobilière Sociale en vue d'augmenter le nombre de logements au loyer conventionné sur le marché locatif**

Description de l'action :

L'Agence Immobilière Sociale et les associations de promotion du logement ont pour mission de convaincre les propriétaires privés, grâce aux garanties qu'elles octroient, de leur céder leur habitation en gestion afin de remettre ces logements en location à un prix « conventionné », c'est-à-dire « accessible ». La Ville de Liège soutiendra dans le cadre de campagnes de communication, les actions de ces ASBL et incitera les propriétaires privés à recourir à ces services pour accroître le nombre de logements décents à loyer accessible.

Calendrier de mise en œuvre :

2 campagnes de communication par an

- **Favoriser l'émergence de résidences-services sociales**

Description de l'action :

La réforme du Code Wallon du logement prévoit un nouveau concept de résidences-services sociales qui répond à un besoin de logements équipés et sécurisés pour les personnes en légère perte d'autonomie. Les législations relatives aux logements sociaux et aux résidences-services peuvent désormais être conjuguées. De nombreuses résidences-services voient le jour mais restent trop souvent inaccessibles à des personnes ou ménages à revenus précaires. L'objectif est de permettre à des personnes disposant de faibles revenus d'avoir accès à ce type de logements.

Dans le cadre de l'ancrage communal du logement, la Ville de Liège soutient un projet pilote de construction d'une résidence-service sociale de 20 unités de logements à Chênée. Ce projet est réalisé en collaboration avec la SLSP (Société de logement de service public), Le Logis Social de Liège, le CPAS et ISOSL (Intercommunale des soins spécialisés de Liège).

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Favoriser la création de logements solidaires**

Description de l'action :

La société connaît des changements démographiques sans précédent. La proportion des aînés augmente fortement dans la population.

Ceux-ci expriment une volonté marquée de rester dans leur logement le plus longtemps possible malgré la potentielle inadaptation de celui-ci et la perte d'autonomie progressive liée au vieillissement des individus.

L'habitat intergénérationnel constitue une des nouvelles formes d'habitat pour répondre aux attentes des personnes âgées mais également des plus jeunes. Cet habitat répond aussi à un enjeu économique lié à la raréfaction et au coût du logement. Il permet par ailleurs la mobilisation de parties de bâtiments sous-occupés.

La Ville de Liège soutiendra des projets pilotes pour permettre aux personnes âgées de demeurer chez elles le plus longtemps possible tout en apportant un logement bon marché et décent à des étudiants ou des personnes se lançant dans la vie professionnelle.

Des partenariats seront noués avec les acteurs compétents et actifs dans ce domaine. La Ville fera la promotion de ces dispositifs pour favoriser la création de logements groupés ou solidaires.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 : développement des collaborations avec les acteurs de terrain

2014 : création des outils et du matériel de communication

- **Augmenter l'offre de « résidences » pour étudiants afin de libérer pour les familles des immeubles divisés en petits logements**

Description de l'action :

Un peu plus de 30.000 étudiants fréquentent l'université et les écoles supérieures présentes sur le territoire communal. Environ 8000 peuvent être considérés comme des étudiants « kotteurs ». Ils vivent dans des immeubles divisés en petits logements collectifs ou individuels, dans des « résidences » pour étudiants, chez l'habitant (souvent chambre du dernier étage).

L'augmentation de l'offre de « résidences » pour étudiants doit permettre de libérer pour les familles des immeubles divisés en kots et petits logements.

La Ville de Liège déterminera l'offre en logements pour étudiants et définira le potentiel de nouveaux kots en résidence sur le territoire communal. La taille de ces infrastructures sera adaptée en fonction de la typologie du quartier d'implantation. Une bonne cohabitation entre étudiants et habitants est essentielle.

La Ville de Liège rencontrera les promoteurs souhaitant développer ce type de projets sur le territoire communal pour les planifier.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

Action prioritaire 11

Investir dans l'école et pour les jeunes

- **Soutenir la création d'une salle spécifique pour les étudiants de l'enseignement supérieur**

Description de l'action :

L'année scolaire est ponctuée de nombreuses activités festives lors desquelles les étudiants liégeois de l'enseignement supérieur se réunissent.

Afin de garantir la continuité de ces activités, dans le respect des normes de sécurité, la Ville travaillera avec les représentants des étudiants à la création d'une salle spécifique et permanente pour ceux-ci.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Renforcer la collaboration entre la Ville et l'ensemble des intervenants en matière de jeunesse en élaborant une charte « Commune Jeunes Admis »**

Description de l'action :

Le 28 janvier 2013, le Conseil communal de la Ville de Liège avalisait la phase de consultation prévue dans le cadre de la campagne « Commune Jeunes Admis ».

Impulsée par la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique Francophone, la campagne « Commune Jeunes Admis » vise à renforcer et à activer des politiques communales qui misent sur les potentialités des jeunes et les valorisent.

Pro-active dans le domaine de la jeunesse, la Ville de Liège compte de nombreuses associations de jeunesse sur son territoire. Chacune, à des

niveaux différents, contribue à construire une citoyenneté active, par et pour les jeunes.

Soulignons, entre autres, la présence de 18 Maisons de Jeunes.

La campagne « Commune Jeunes Admis » est articulée par une charte d'engagements mutuels entre la Commune, les intervenants de la jeunesse consultés et la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique Francophone.

La charte est actuellement en cours de rédaction, sur base d'une concertation de la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique Francophone et du Service Jeunesse de la Ville de Liège.

Elle sera l'aboutissement d'un travail de consultation auprès des intervenants de la jeunesse suivants : les Maisons de Jeunes, les organisations de Jeunesse, les Centres d'animation socioculturelle et de jeunesse et le Conseil Communal des Jeunes Liégeois.

Calendrier de mise en œuvre :

Adhésion à la Charte en 2013

- **Rénover, agrandir et construire des infrastructures scolaires en vue d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et du personnel enseignant et de faire face à l'augmentation démographique.**

Description de l'action :

La Ville de Liège développera une programmation veillant à faire face d'une part à l'augmentation du nombre d'élèves et d'autre part aux besoins de rénovation des infrastructures scolaires.

Cette programmation se matérialisera notamment par la réalisation des projets suivants :

- Construction d'une annexe à l'école du Botanique ;
- Extension de l'école Vieille Montagne : acquisition d'un bâtiment rue Mosselman et aménagements ;
- Extension de Rescolie : extension de la capacité de production des repas pour les crèches et écoles afin de pouvoir faire face à l'augmentation de la population scolaire ;

- Extension de l'école Place des Combattants / rue des Argilières à Jupille ;
- Extension de l'école de Rabosée à Wandre ;
- Extension de l'école fondamentale à Jupille-Bruyères ;
- Ouverture d'une école maternelle à Coronmeuse (dans le cadre de l'aménagement du quartier) ;
- Rénovation d'une école maternelle à Rocourt.

Calendrier de mise en œuvre :

2013-2018

- **Renforcer l'éducation à la citoyenneté**

Description de l'action :

Le « Vivre ensemble » est une thématique dont l'importance a été longuement abordée lors de la table ronde « Ville universitaire et d'enseignement ». L'éducation à la citoyenneté est indispensable à la vie dans une société démocratique. Il est très important d'avoir des actions citoyennes dans les écoles mettant en avant les valeurs de respect de l'autre et de tolérance, et en sensibilisant les élèves à toutes les formes de discrimination et de racisme. La Ville poursuivra aussi les dispositifs d'apprentissage à la citoyenneté que sont les Conseils communaux pour enfants et jeunes gens.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Accroître la maîtrise des langues**

Description de l'action :

La Ville parachèvera l'immersion anglaise à l'école fondamentale de Fétinne - Croix de Guerre et l'école de Jupille-Combattants ; assurera un cursus complet en immersion allemande de la 3ème maternelle à la 6ème primaire à l'école de la Sauvenière ; augmentera le nombre de cours immersifs dans l'enseignement général secondaire d'immersion (Waha) ; organisera l'apprentissage d'une langue supplémentaire à la Haute-Ecole, catégorie traduction - interprétation ; et réintroduira l'étude du grec dans l'enseignement communal.

Calendrier de mise en œuvre :

Parachèvement de l'immersion à l'école de Jupille en 2014, à l'école de Fétinne en 2015, à l'école de la Sauvenière en 2019. Augmentation des cours immersifs à Waha en 2013-2014, grec en 2014 ; langues supplémentaires dans la catégorie traduction-interprétation en 2016.

- **Développer la pédagogie active**

Description de l'action :

La pédagogie active place l'élève au cœur de son apprentissage. Cette pédagogie innovante qui se pratique tant au niveau fondamental que secondaire doit se développer pour être accessible à chaque parent qui en fait le choix et être répartie au sein des quartiers. Il s'agit aussi de mettre en place les formations nécessaires aux enseignants pour assurer ce type de pédagogie.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Soutenir les Maisons de jeunes**

Description de l'action :

La Ville de Liège renforcera son soutien à l'égard des Maisons de jeunes, que cela soit en termes d'infrastructure ou d'activité.

Dans ce cadre, deux actions particulières seront menées : le décroisement des maisons de jeunes par la création d'un réseau « inter Maisons des jeunes » (avec utilisation des nouveaux médias, d'un journal d'information par et pour les jeunes) et le développement d'activités favorisant la mixité des genres.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Amplifier les dispositifs de lutte contre l'échec scolaire**

Description de l'action :

La Ville amplifiera ses dispositifs existants en matière de lutte contre l'échec scolaire : l'opération « l'échec à l'échec » pour les élèves du primaire et du secondaire, durant les congés scolaires, et le service « aide à la réussite » qui assure la remédiation tout le long de l'année scolaire en heure de cours et matières dispensées.

Elle augmentera également son soutien aux écoles de devoirs.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Développer l'accueil extrascolaire**

Description de l'action :

La Ville veillera à renforcer l'offre de l'accueil extrascolaire, avec tous les opérateurs de l'accueil.

Il s'agit de renforcer l'accueil extrascolaire afin que les enfants et les adolescents puissent participer à des activités épanouissantes lorsqu'ils ont terminé leur journée d'école.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

Action prioritaire 12

Animer et embellir la ville

- **Améliorer la convivialité des espaces publics par la mise à disposition de matériel de loisir (Lively cities)**

Description de l'action :

Chaque année, un nouvel espace public sera animé grâce à la mise à disposition gratuite de chaises, de tables, de parasols et de transats.

Cette action a déjà été menée avec succès par l'Asbl Gestion centre-ville sur la place des Carmes. En 2013, la GCV animera également la place Saint-Etienne et la place Saint-Denis.

L'objectif poursuivi est de permettre, outre la flânerie et le bien-être, la rencontre entre les personnes qui fréquenteront les endroits choisis pour créer du lien social.

Calendrier de mise en œuvre :

2013-2018

- **Créer des piétonniers**

Description de l'action :

La Ville étendra le piétonnier du centre (Carré) en vue de sa liaison avec le piétonnier de Gérardrie pour la création d'une grande zone commerciale de mobilité douce.

Cela concernera :

- La rue de la Casquette et la rue Sébastien Laruelle ;
- La place Xavier Neujean ;
- Les abords du Théâtre Royal : rues Hamal, Clémenceau et des Dominicains en lien avec le dossier du tram.

Calendrier de mise en œuvre :

2013-2018

- **Mettre en place un plan global « zone 30 »**

Description de l'action :

Au-delà de sa fonction de circulation, la rue a également une fonction de séjour, de rencontre et de convivialité que le trafic et les vitesses pratiquées annihilent.

La Ville identifiera les zones pertinentes où appliquer cette mesure.

La mesure sera mise en place, en concertation avec les comités de quartiers, dans les lieux où la configuration est déjà propice.

Ailleurs, les aménagements à réaliser intégreront cette donnée sur les zones identifiées.

Le contrôle des vitesses sera renforcé dans les zones récemment mises en œuvre.

Calendrier de mise en œuvre :

2014-2017

- **Lutter contre les cellules inoccupées**

Description de l'action:

La Ville développera la méthodologie suivante pour faire en sorte d'animer, embellir ou reconverter les vitrines et cellules commerciales vides:

- Classification des cellules à partir des données récoltées par l'observatoire, récolte des coordonnées des propriétaires et envoi systématique d'un courrier aux propriétaires des cellules inoccupées

- afin de connaître l'affectation de leur cellule et leur souhait quant à l'avenir de la cellule;
- Mise en place d'actions concrètes pour diminuer le nombre de cellules vides:
 - Habillage (en cours rue Puits-en-Sock, rue Saint-Gilles et rue des Guillemins);
 - Créashop : location de cellules commerciales appartenant à la Ville à des prix modérés à des jeunes créateurs (1er projet en cours: la rue Souverain-Pont);
 - Mise en place de primes spécifiques pour l'ouverture de commerces de qualité dans des cellules vides.
 - Réflexions communes avec les services de l'urbanisme pour soutenir la reconversion des cellules vers d'autres fonctions.

Calendrier de mise en œuvre :

2013-2014

- **Organiser des nocturnes commerciales**

Description de l'action :

La Ville organisera des nocturnes commerciales 3 fois par an (avril/septembre/décembre).

L'objectif est de maximiser le nombre de commerces ouverts lors de celles-ci et de les encadrer par des animations de qualité ainsi que par une campagne de promotion ciblée notamment dans l'Eurégio, afin d'en faire un rendez-vous incontournable.

Calendrier de mise en œuvre :

2013-2014 : prise de contacts avec les commerçants et lancement des 1ères nocturnes.

- **Définir un concept identitaire par pôle commercial**

Description de l'action :

La Ville de Liège spécialisera certaines artères du territoire communal d'un point de vue commercial sur base de la méthodologie suivante :

- Sélection de pôles commerciaux sur lesquels un travail va être réalisé ;
- Analyse des éléments spécifiques des quartiers sur lesquels pourra s'appuyer la construction de l'identité (nombre et type de commerces, lieux d'intérêts, lieux publics, histoire du quartier, P-profil des habitants, folklore/traditions, quelques interviews de personnes ressources du quartier afin de déterminer ses atouts et ses faiblesses,...) ;
- Création d'un concept identitaire propre à chaque pôle sur base de l'analyse réalisée (en collaboration avec un professionnel) Cette identité sera composée, pour chaque quartier d'un symbole et d'une courte phrase (ou de quelques mots) ;
- Rédaction d'une plaquette de présentation de chaque pôle étudié ;
- Diffusion des outils de communication créés ;
- En fonction des disponibilités, d'autres déclinaisons de ces identités pourraient être envisagées : panneau à l'entrée de chaque quartier, guide des commerces par quartier, autocollants pour les commerçants, intégration des concepts identitaires sur le site Liège 2 shop, bâches dans les commerces inoccupés des quartiers,...

Calendrier de mise en œuvre :

2013-2014

- **Restaurer le patrimoine monumental existant**

Description de l'action :

La Ville s'attèlera à restaurer les éléments du patrimoine monumental liégeois.

Qu'il s'agisse de bijoux du patrimoine historique liégeois, d'œuvres contemporaines ou de témoins du « petit patrimoine », et qu'ils se situent dans le centre historique ou en périphérie de la Ville, ces travaux seront pris en considération et parfois précédés d'études complètes des œuvres et monuments à restaurer.

Les priorités retenues dans ce cadre sont :

- Restaurations complètes d'œuvres majeures :
 - Fontaine de la Tradition
 - Perron
 - Fontaine de la Vierge Del Cour
 - Monument André Dumont
 - Tour cybernétique
- Restitution d'éléments manquants ou dérobés :
 - La trace Saint-Léonard
 - Monuments commémoratifs divers (Bressoux - Maurice Waha - Eglise Sainte-Foy)
- Travaux de sécurisation et de restauration :
 - Terrasses

Calendrier de mise en œuvre :

2013 - 2018

- **Installer des œuvres d'art public dans la ville**

Description de l'action :

La Ville veillera à acheter et/ou installer des œuvres contemporaines de grande ampleur sur le territoire de la Ville.

On peut notamment citer :

- Maquette en bronze de l'ancienne Cathédrale Saint-Lambert
- Hommage à l'immigration espagnole (Saint-Léonard)

Par ailleurs, la Ville veillera à l'organisation d'activités artistiques (peintures, arts graphiques) afin de réconcilier l'art et la ville en introduisant des couleurs dans l'espace public urbain, en embellissant des murs aveugles, en égayant des pignons défraîchis, en décorant des palissades (opération Paliss'art).

Les prochains sites visés sont :

- hommage au Jazz III, rue Charles Morren
- rue Saint-Hubert (Cadran)
- Féronstrée
- parking Jonfosse
- rue Varin

Calendrier de mise en œuvre :

2013 -2014

- **Elargir la dynamique de l'Urban Tour**

Description de l'action :

La Ville de Liège souhaite élargir la dynamique des « 15km de Liège » afin de faire de cette manifestation un événement sportif et festif incontournable et d'accroître significativement le nombre de participants.

Pour ce faire, la Ville veillera, avec l'organisateur, à :

- utiliser le pouvoir attractif du fleuve ;
- mettre en valeur une thématique (en lien avec le city branding) ;
- développer des synergies avec les opérateurs culturels métropolitains ;
- élargir la communication.

Calendrier de mise en œuvre :

Mai 2014 et années suivantes

Action prioritaire 13

Promouvoir Liège à l'international

- **Développer l'image de marque de Liège (Liège³)**

Description de l'action :

Il s'agit de développer l'image de marque de Liège par la création d'un « label », à l'échelle de la Métropole en s'appuyant sur la structure de Liège³. Ce « label » devra participer à la mise en valeur, de manière transversale, des 3 atouts métropolitains liégeois : la créativité, l'ouverture d'esprit, et la connectivité.

Le développement de cette image repose sur deux axes :

L'axe interne :

- Diffuser le « label » auprès de la population (adhésion).
- Entretenir l'effet de cohésion « Liège Expo 2017 » suscité entre les acteurs autour d'une multitude d'évènements variés.

L'axe externe :

- Positionner le « label » auprès du public national et auprès du grand public dans un rayon de 400 km.

Calendrier de mise en œuvre :

À partir de 2013

- **Organiser des grands évènements**

Description de l'action :

Liège Expo 2017 a positionné la Métropole liégeoise comme le lieu de rencontre incontournable de grands évènements. Dans la foulée de la

candidature, de nombreux organisateurs d'évènements d'envergure internationale ont souhaité organiser leurs évènements à Liège :

- Organisation du « Brussels Beer Challenge » et d'une quinzaine de la bière ;
- Organisation d'une course de 15 km ;
- Organisation en 2016 de l'accueil des professeurs de français du monde entier ;
- Etc.

La Ville soutient ces projets de par sa volonté de positionner Liège comme une Métropole créative, ouverte et connectée, par le biais d'une série d'évènements.

Par ailleurs, l'initiative Liège³ postule l'organisation de nombreux événements en Métropole liégeoise:

- un Forum consacré à la question « Comment les nouvelles technologies de l'information et de la communication peuvent améliorer les conditions de vie » ;
- un Forum jeune consacré à ce même thème ;
- des événements fédérateurs dans le cadre du développement de l'image de marque de Liège ;
- un Palais de la Connectivité (200e anniversaire de l'Université de Liège en 2017).

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Promouvoir Liège à l'étranger**

Description de l'action :

Dans la foulée de la campagne de promotion de Liège pour l'obtention de l'Expo 2017 et des formidables retombées générées par celle-ci, la Ville de Liège et, plus largement les acteurs majeurs de la Métropole liégeoise, seront mobilisés pour poursuivre dans cette voie de manière structurée.

Que cela soit par l'organisation d'évènements de portée internationale, par la promotion de nos atouts culturels ou naturels ou par la poursuite du renouvellement de l'image de la Cité, la Ville utilisera tous les canaux

(notamment via les technologies de l'information et de la communication) pour assurer la promotion, tantôt générale, tantôt ciblée, de Liège à l'étranger.

Dans un premier temps, les cibles géographiques porteront sur un rayon de 400km autour de Liège, à l'égard des villes avec lesquelles nous avons en commun de posséder un arrêt TGV et à l'égard des aéroports situés à moins de 2 heures de transport terrestre.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Soumettre des éléments du patrimoine liégeois à la reconnaissance de l'UNESCO (Patrimoine Mondial et Patrimoine Culturel immatériel) et/ ou de l'Union Européenne (Label du Patrimoine Européen)**

Description de l'action :

Dans l'optique d'affirmer notre tradition, notre culture et notre savoir-faire et de promouvoir à l'échelle internationale les richesses de l'histoire millénaire de Liège, la Ville prendra l'initiative de réunir les instances et personnalités ad hoc afin d'étudier la possibilité et les modalités de soumettre des candidatures de monuments et/ou de traditions culturelles liégeoises à la reconnaissance de l'UNESCO et/ou de l'Union Européenne.

Le marché de la Batte et la tradition des marionnettes liégeoises seront étudiés afin d'envisager la possibilité de leur inscription sur la liste du Patrimoine Culturel immatériel.

Le Palais des Princes Évêques fera l'objet des mêmes démarches afin de pouvoir obtenir une reconnaissance au titre de Patrimoine Mondial de l'UNESCO et/ou de Label du Patrimoine Européen.

Le processus de ce type de reconnaissance étant généralement long, il convient d'inscrire cette action sur la durée du Projet de Ville 2012-2022.

Calendrier de mise en œuvre :

2012-2022

- **Améliorer la communication avec les touristes par l'utilisation des nouvelles technologies**

Description de l'action :

La Ville veillera à acquérir du matériel et des savoirs pour fluidifier la communication avec les touristes de toutes origines, pour rendre plus attractive l'interface entre la Ville et ses visiteurs en faisant appel aux moyens contemporains de communication.

Cette meilleure communication passe par l'acquisition de matériels interactifs et la formation des agents à l'utilisation et au développement de ces technologies de l'information. Il s'agit d'aller à la rencontre des visiteurs à la gare des Guillemins, à l'aéroport, au Port des Yachts et de manière générale à toutes les entrées de la Ville, et bien sûr à l'office du Tourisme, dans les musées, dans les hôtels,... Bornes interactives, tablettes numériques sont les instruments privilégiés de cette nouvelle communication réellement multilingue, adaptable aux attentes spécifiques des touristes.

Il s'agit aussi de séduire le visiteur potentiel par la présence de l'information sur le *web*, qui fera l'objet de développements *byod* (*bring your own device*) sur smartphones et tablettes personnelles.

Calendrier de mise en œuvre :

2013-2016

- **Participer à la campagne « Commune de commerce équitable »**

Description de l'action :

La Ville de Liège participera à la campagne « Communes du commerce équitable » portée par Max Havelaar, avec le soutien de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Direction générale de la Coopération au Développement.

Les six critères pour obtenir le titre sont :

1. Le Conseil communal vote une résolution en faveur du commerce équitable et engage l'administration communale à consommer du café et au moins un autre produit équitable ;
2. Des commerces et établissements Horeca installés sur le territoire de la commune proposent au moins deux produits du commerce équitable à leur clientèle ;
3. Des entreprises, des institutions, des associations et des écoles de la commune consomment des produits équitables et sensibilisent leurs travailleurs et les élèves au commerce équitable ;
4. La commune communique sur sa participation à la campagne et organise au moins annuellement un événement de sensibilisation grand public sur le commerce équitable ;
5. Un comité de pilotage diversifié et représentatif des acteurs locaux coordonne la campagne et mène la commune à l'obtention du titre ;
6. La commune soutient une initiative en faveur de la consommation de produits agricoles locaux et l'usage de « bonnes pratiques ».

La Ville de Liège mettra tout en œuvre pour obtenir ce titre.

Calendrier de mise en œuvre :

2013-2018

- **Accroître les collaborations avec l'Université de Liège**

Description de l'action :

Il s'agit de participer activement à la construction du Pôle universitaire et d'enseignement supérieur. La Ville s'investira pour que ce pôle puisse accueillir des étudiants étrangers, Erasmus ou de plein exercice. Les codiplômations entre la Haute Ecole et l'ULg seront élargies comme par exemple en logopédie.

Calendrier de mise en œuvre :

2013-2016

Action prioritaire 14

Permettre à chacun de vivre dans la dignité

- **Redistribuer les invendus des grandes surfaces aux familles liégeoises précarisées**

Description de l'action :

La Ville de Liège mettra en place dans un premier temps un groupe de travail pluridisciplinaire composé de représentants de la Ville, de représentants d'associations caritatives et de Comeos.

L'objectif, à moyen terme, est de conclure des partenariats individualisés par quartiers avec les différentes enseignes. Les modalités de dons des produits seront donc fixées suite aux négociations entre partenaires. Il ne s'agira dès lors pas d'imposer un système alors que tous les distributeurs ont des systèmes différents au niveau de leur logistique.

Calendrier de mise en œuvre :

2013

- **Mettre en place un partenariat avec des associations qui militent pour le don d'organes**

Description de l'action :

La tuerie de la Place Saint-Lambert a rappelé aux Liégeois-es l'importance de cette démarche solidaire. Pour de nombreux patients atteints d'affections chroniques irréversibles, la transplantation d'un organe est le dernier traitement possible. Un cœur, un foie, un rein peuvent leur sauver la vie. Malheureusement, la demande d'organes est actuellement plus importante que l'offre.

De nombreux Liégeois ne connaissent pas la nature des démarches à réaliser afin de s'inscrire dans le registre des donneurs d'organes. D'autres, par

manque d'information globale sur l'impact de la démarche – craintes quant au traitement de la dépouille mortelle par exemple -, ne se déclarent pas.

Ceci est confirmé par le fait que les campagnes d'informations réalisées par les associations concernées ont un impact réel. En 2010, 223 Liégeois-es se sont inscrits, 161 en 2011, et 315 en 2012. Cette progression importante en 2012 s'explique, en grande partie, par la sensibilisation réalisée par l'asbl « chaînes de vies ».

L'objectif pour 2022 serait que 10% de Liégeois-es se déclarent comme donneurs.

Calendrier de mise en œuvre :

Dès 2013

- **Créer des logements d'urgence adaptés aux familles**

Description de l'action :

Dans le cadre de la politique d'assainissement des logements menée sur le territoire de la Ville de Liège, certains bâtiments sont frappés d'un arrêté d'inhabitabilité, avec ou sans délai, pour des raisons de sécurité et/ou de salubrité.

Le Service social communal a pour mission de prendre en charge, tant sur le plan de l'encadrement psychosocial que sur le plan du relogement d'urgence, les personnes expulsées des bâtiments en question.

Face à la carence de logements publics d'urgence, le Service social, en collaboration avec le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie, a réfléchi à la mise en place d'un dispositif de logements d'urgence pour les personnes ou les familles victimes de la perte soudaine et/ou imprévue de leur habitation.

Le Fonds du Logement des Familles nombreuses a accepté de mettre en gestion de la Ville un de ses bâtiments situé rue Mandeville n°41 afin d'y aménager plusieurs logements distincts destinés à accueillir les familles expulsées d'urgence de leur habitation.

Les bénéficiaires de ces logements seront en outre encadrés par un assistant social qui les aidera à se reloger dans un délai maximal de quatre mois à dater de l'entrée dans les lieux.

Calendrier de mise en œuvre :

2013

- **Développer, valoriser et soutenir les services de Maintien à domicile**

Description de l'action :

Au travers de leurs différentes structures et partenaires, la Ville et le CPAS favoriseront les actions menées en vue de permettre au plus grand nombre de personnes âgées de continuer à vivre chez elle de la manière la plus autonome et dans les meilleures conditions de bien-être.

Pour ce faire, les différentes formes de services d'aide à domicile seront soutenues, que celles-ci soient publiques ou privées : services d'aides familiales, de tâches ménagères, de repas à domicile, de gardes à domicile, de soins infirmiers, de transport social, d'aides techniques, de jardinage, d'aides ménagères, etc.

Une attention particulière sera donnée aux personnes fragilisées socialement, psychologiquement et/ou financièrement afin que celles-ci puissent bénéficier de ces services dans des conditions optimales (notamment via la valorisation du centre de coordination « Maintien à domicile au pays de Liège »).

Le travail en réseau et la collaboration avec les différents services sociaux et de soins présents sur le territoire liégeois seront favorisés. De même, l'activité du service d'aide et soutien psychologique sera poursuivie et les collaborations entre la Ville et le CPAS seront accentuées dans le cadre de la charte « Ville amie démente » et par la collaboration entreprise avec le service « Respect seniors ».

La Ville renforcera également son rôle de pilote intergénérationnel en proposant encore plus d'actions concrètes sur le terrain pour éviter les conséquences de l'isolement social des uns et favoriser la transmission d'un savoir et d'expériences au profit des autres.

Calendrier de mise en œuvre :

Dès 2013

- **Créer de nouveaux services de soins à domicile répondant à un besoin des Liégeois-es**

Description de l'action :

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, la Ville et le CPAS développeront de nouveaux services.

Ainsi, le CPAS veillera à :

- Créer un poste d'ergothérapeute afin de jouer un rôle de conseil dans l'aménagement des intérieurs des aînés et ainsi éviter les chutes, les mauvaises manipulations, provoquant des hospitalisations à répétition et des placements en maisons de repos en urgence et sans préparation ;
- Envisager la création d'un poste d'esthéticienne sociale à domicile qui par sa pratique apportera un bien-être et une redynamisation des aînés ;
- Rechercher de nouvelles recettes (subsidés, appels à projet, prix, ...) afin de créer des services permettant de s'adapter aux nouvelles problématiques rencontrées par nos aînés.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Poursuivre la lutte contre la maltraitance des personnes âgées**

Description de l'action :

Les violences à l'égard des personnes âgées s'accroissent et surgissent sous diverses formes : physiques, psychologiques ou encore financières. La Ville et le CPAS veilleront à apporter des aides spécifiques, et viseront plus particulièrement à:

- Activer les services compétents, notamment le Service social communal chargé d'enquêter sur les plaintes qui lui sont rapportées ;
- Rechercher des solutions de médiation pour mettre fin à la maltraitance et prévenir la récurrence et transmettre les informations nécessaires aux autorités judiciaires ;
- Poursuivre l'activité de la psychologue du service d'aide et de soutien psychologique qui intervient auprès des personnes âgées fragiles en moment de crise (période d'angoisse, conflit avec les aidants proches, problèmes avec les prestataires de terrain,...) ;
- Accentuer la collaboration de la psychologue avec le référent de la Ville de Liège dans le cadre de la charte « Ville amie démence » ;
- Promouvoir le rôle de référent démence de la psychologue du service d'aide et de soutien psychologique ;
- Valoriser le rôle de médiateur défini des coordinateurs du service « Maintien à domicile au Pays de Liège » ;
- Poursuivre la formation des différents prestataires de terrain des services du Maintien à domicile ;
- Continuer la collaboration entreprise avec le service « Respect senior ».

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

- **Rendre les lieux publics et privés accessibles à tous**

Description de l'action :

Dans le cadre des constructions, rénovations de bâtiments et aménagements publics, la Ville veillera à garantir à tous l'accessibilité grâce aux avis remis par l'agence Access Plus, en fonction du respect des articles du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Dans ce cadre, la Ville de Liège a adhéré à la Charte CAWAB relative à l'accessibilité des bâtiments et a reçu le label Handicity en tant que Ville accessible.

Elle veillera aussi à ce qu'une proportion de logements accessibles « physiquement » aux aînés et à mobilité réduite soit prévue.

La Ville de Liège via son agence Access Plus amplifiera ses actions par le biais :

- De sensibilisations dans les écoles ;
- D'organisation de la Commission Communale Consultative des Personnes Handicapées ;
- De «Handicontact» (Réfèrent de proximité en matière de personne handicapée) ;
- De diverses activités et collaborations avec différents services et associations de terrain ;
- De l'organisation du prix accessibilité pour les écoles d'architecture.

Calendrier de mise en œuvre :

2013 et suivantes

Action prioritaire 15

Mettre en œuvre le plan global et intégré en matière de toxicomanie

- **Œuvrer à la réalisation des conditions d'ouverture d'une salle de consommation**

Description de l'action :

La Ville de Liège a élaboré un plan global et intégré en matière de toxicomanie qui porte sur tous les aspects liés à cette problématique. Un élément additionnel à ce plan consiste en l'ouverture d'une salle de consommation des produits stupéfiants à moindre risque.

A la différence du projet TADAM, les utilisateurs de cette salle ne seraient pas sélectionnés et les produits consommables ne seraient pas des produits d'origine pharmaceutique. Les consommateurs seraient cependant encadrés par du personnel médical afin d'éviter les risques liés à la consommation de ces produits.

Pour voir le jour, un tel dispositif nécessite notamment une modification légale afin d'autoriser le Gouvernement à délimiter, par Arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, un périmètre dans lequel la consommation de produits stupéfiants n'est pas condamnable.

La Ville de Liège mettra tout en œuvre pour obtenir un cadre juridique lui permettant de réaliser ce dispositif.

Calendrier de mise en œuvre :

Il est dépendant des modifications réglementaires au niveau fédéral.

- **Plaider pour la poursuite du projet TADAM**

Description de l'action :

Ouvert officiellement en 2011, le projet TADAM a permis de traiter pendant 2 ans 200 patients volontaires fortement dépendants de drogues dures, pour lesquels tous les traitements classiques avaient échoué.

Il s'agissait d'un projet-pilote qui était le fruit d'un partenariat global entre l'Etat Fédéral, la Ville de Liège et l'Université de Liège.

Son évaluation est en cours de réalisation mais on peut d'ores et déjà dire qu'elle sera positive.

Calendrier de mise en œuvre :

La poursuite du projet est dépendante des moyens et des autorisations à obtenir des autorités fédérales et régionales.